



**CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL
DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES
MENACEES D'EXTINCTION**

**ACTES DE LA
DIXIEME SESSION DU
COMITE POUR LES PLANTES**

**Shepherdstown, Etats-Unis d'Amérique
11-15 décembre 2000**

Rapporteurs
Jacqueline Roberts
Steffanie Brainerd
Patricia Ford

Document préparé par le Secrétariat CITES

Juillet 2001



TABLE DE MATIERES

RESUME	5
SEANCE DE TRAVAIL DU COMITE POUR LES PLANTES	15
1. Ouverture	17
2. Mandat du Comité pour les plantes	17
3. Contexte du travail réalisé par le Comité pour les plantes	17
4. Répartition du travail entre les membres du Comité pour les plantes	17
5. Actions confiées à la neuvième session du Comité pour les plantes	18
- Tâches des représentants régionaux	18
- Règlement intérieur	18
- Utilisation des crédits budgétaires de l'année précédente	19
- Enregistrement des ONG	19
6. Budget du Comité pour les plantes	19
7. Ordre du jour de la 10 ^e session du Comité pour les plantes	19
8. Date et lieu de la 11 ^e session du Comité pour les plantes	20
SEANCES ORDINAIRES DU COMITE POUR LES PLANTES	21
1. Ouverture de la session	23
2. Adoption du règlement intérieur	23
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	24
4. Admission d'observateurs	24
5. Rapports régionaux et rapports concernant les réunions régionales	24
5.1 Afrique	25
5.2 Asie	25
5.3 Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	25
5.4 Europe	25
5.5 Amérique du Nord	26
5.6 Océanie	26
6. Répertoires régionaux [résolution Conf. 11.1, Annexe 2, paragraphe e)]	26
7. Suivi des décisions de la CdP11	27
7.1 Groupe de travail sur l'acajou	27
7.2 <i>Harpagophytum</i> spp.	27
7.3 <i>Guaiacum sanctum</i>	29
7.4 <i>Aquilaria</i> spp.	30
8. Propositions techniques à soumettre à la CdP12	31
8.1 Définition de l'expression «reproduit artificiellement» appliquée aux bois	31
8.2 Dérogations normalisées	32
8.3 Définitions des termes techniques utilisés dans les annotations	32
8.4 Annotations aux plantes médicinales inscrites à Annexe II	32



9. Propositions relatives à des espèces, à soumettre à la CdP12	33
9.1 <i>Araucaria araucana</i>	33
9.2 <i>Cimicifuga</i> spp., <i>Sclerocactus</i> spp. et <i>Tricholoma magnivelare</i>	36
9.3 <i>Ligusticum porteri</i>	36
10. Commerce important de plantes	36
10.1 Application de la résolution Conf. 8.9 (Rev.) (cf. décision 11.117)	36
10.1.1 Sélection de taxons à examiner	36
10.2 Projets d'avant la CdP11 sur le commerce important de plantes	38
10.2.1 Commerce de plantes médicinales (projet CITES S-109): rapport d'activité	38
10.2.2 Commerce d'orchidées chinoises (projet CITES S-114): rapport d'activité	38
10.2.3 Mise en œuvre du contrôle du commerce de <i>Nardostachys grandiflora</i> et de <i>Picrorhiza kurrooa</i> : rapport d'activité	39
11. Plantes médicinales	40
11.1 Commerce de <i>Prunus africana</i>	40
11.2 Futures activités possibles	42
12. Examen des annexes	42
12.1 Comment procéder pour examiner Orchidaceae spp.	43
12.2 Cactaceae inscrites à l'Annexe I	43
13. Listes et nomenclature	43
13.1 Listes: rapport d'activité	43
13.2 Problèmes de nomenclature	44
13.3 <i>Taxus wallichiana</i>	44
14. Planification stratégique	45
14.1 Mise en œuvre de la Vision d'une stratégie CITES - Actions s'adressant au Comité pour les plantes	45
14.2 Décisions à l'adresse du Comité pour les plantes	47
14.3 Etablissement des priorités	47
15. Matériel d'identification de plantes	47
15.1 Rapport d'activité	47
16. Projets CITES	48
16.1 <i>Aloe vera</i> var. <i>vera</i> (projet CITES S-93)	48
17. Questions résultant de la neuvième session du Comité, ne figurant pas ailleurs dans l'ordre du jour	49
- Point 10.1.8 de l'ordre du jour de la neuvième session du Comité: Contribution à une évaluation des bois utilisant les nouveaux critères d'inscription CITES	49
- Point 14.1 de l'ordre du jour de la neuvième session du Comité: Commerce des graines de cactus mexicains	49
- Point 16.2 de l'ordre du jour de la neuvième session du Comité: Information du public sur la signification de l'Annexe II	49
- Point 16.4 de l'ordre du jour de la neuvième session du Comité: Brochure sur les bois	50
- Point 20 de l'ordre du jour de la neuvième session du Comité: Centres de sauvegarde	51



18. Initiatives de formation	51
18.1 Dossier standard de diapositives: rapport d'activité	51
18.2 Rapport sur le III ^e cours de maîtrise sur la gestion, la conservation et le contrôle des espèces dans le commerce international	52
19. Date et lieu de la 11^e session du Comité pour les plantes	53
20. Autres questions	54
20.1 Présentation par l'Allemagne de « <i>Conservation and Sustainable Use of Adonis vernalis, a Medicinal Plant in International Trade</i> »	54
20.2 Relations entre les établissements d'élevage <i>ex-situ</i> et les programmes de conservation <i>in-situ</i> (décision 11.102)	54
Observations finales	54
ANNEXE 1	
Allocutions d'ouverture	55
ANNEXE 2	
Liste des participants	63
ANNEXE 3	
Tâches de la région Afrique	73
ANNEXE 4	
Lettre du Comité pour les plantes au Comité permanent, concernant <i>Araucaria araucana</i>	77



Photo: Victoria ZENTILLI





RESUME

ACTIONS	PERSONNES EN CHARGE
SEANCE DE TRAVAIL DU COMITE POUR LES PLANTES	
5. Actions de la neuvième session du Comité Il est suggéré qu'un petit groupe de travail examine le règlement intérieur pour apporter des éclaircissements.	Représentants de l'Océanie (Australie) et de l'Afrique (Afrique du Sud)
6. Budget du Comité Le Comité devrait voir dans quels domaines des économies faites dans le budget 2001 du Secrétariat pourraient être utilisées pour faciliter la tâche des représentants des régions.	Représentants des régions, en particulier l'Afrique, l'Amérique centrale et du sud et les Caraïbes, et l'Asie
7. Ordre du jour de la 10^e session du Comité Adopté.	Présidente
8. Date et lieu de la 11^e session du Comité Le représentant de l'Asie propose, au nom du Gouvernement malaisien, que son pays soit le prochain pays hôte. La session aurait lieu la première semaine de septembre 2001.	Représentant de l'Asie (Malaisie)
SEANCES ORDINAIRES DU COMITE POUR LES PLANTES	
2. Règlement intérieur Adopté. Le Comité est favorable à la poursuite du travail sur ce document mais pas sur le changement proposé à l'article 23. Le Secrétariat enverra le règlement intérieur révisé aux membres du Comité, avec une lettre expliquant l'inclusion ou non d'amendements.	Groupe de travail sur le règlement intérieur Secrétariat
5. Rapports régionaux Les représentants régionaux peuvent envoyer les rapports et répertoires de leur région au Secrétariat, qui les placera avec les documents de session sur le site CITES sur Internet. Les représentants de l'Afrique discuteront de la répartition des tâches dans leur région Les représentants de l'Asie discuteront de la répartition des tâches dans leur région.	Représentants des régions Représentants de l'Afrique Représentants de l'Asie



ACTIONS	PERSONNES EN CHARGE
Les représentants de l'Amérique centrale et du sud et des Caraïbes discuteront de la répartition des tâches dans leur région.	Représentants de l'Amérique centrale et du sud et des Caraïbes
<p>7. Suivi des décisions de la CdP11</p> <p>7.1 Groupe de travail sur l'acajou La Présidente participera à la réunion du groupe.</p> <p>7.2 <i>Harpagophytum</i> spp. Les Etats de l'aire de répartition fourniront des données au représentant de la région Afrique par l'intermédiaire du Secrétariat. L'Allemagne fournira des résultats de recherche actualisés à inclure dans un rapport au CP11.</p> <p>7.3 <i>Guaiaecum sanctum</i> Le Mexique, le Costa Rica et les Etats-Unis d'Amérique coopéreront à trouver des solutions pour continuer les études. L'Allemagne contribuera au processus visant à distinguer les espèces dans le commerce. Les Pays-Bas rechercheront des fonds pour contribuer au processus. Le Secrétariat coordonnera le processus et demandera éventuellement l'autorisation d'utiliser les fonds fournis par les Etats-Unis d'Amérique au cas où il faudrait des fonds supplémentaires.</p> <p>7.4 <i>Aquilaria</i> spp. Le Secrétariat coopérera avec TRAFFIC concernant la décision 11.112 et le rapport au CP11</p>	Présidente Parties, représentant de l'Afrique Allemagne Mexique, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique Allemagne Pays-Bas Secrétariat Secrétariat, TRAFFIC
<p>8. Propositions techniques pour la CdP12</p> <p>8.1 Définition de "reproduit artificiellement" concernant les bois Le Secrétariat poursuivra son travail et en présentera les résultats au CP11.</p> <p>8.2 Dérogations normalisées Le Secrétariat préparera une documentation pour le CP11.</p>	Secrétariat Secrétariat



ACTIONS	PERSONNES EN CHARGE
<p>8.3 Définitions des termes techniques utilisés dans les annotations</p> <p>et</p> <p>8.4 Annotations aux plantes médicinales à inclure dans l'Annexe II</p> <p>Un groupe de travail est établi et chargé d'aborder les recommandations du document PC10.8.4, point 7, alinéas iii), iv) et v), pour discussion au CP11. Les recommandations 7 i) et ii) seront la deuxième étape. Le représentant de l'Amérique centrale et du sud et des Caraïbes (Colombie) demandera l'aide des pays du Pacte andin.</p>	<p>Etats-Unis d'Amérique, Allemagne, France, Chine, représentant de l'Amérique centrale et du sud et des Caraïbes (Colombie), TRAFFIC, Secrétariat</p> <p>Secrétariat</p>
<p>9. Propositions spécifiques pour la CdP12</p> <p>9.1 <i>Araucaria araucana</i></p> <p>La définition de "populations naturalisées" sera discutée au groupe de travail sur les critères. Le représentant de l'Europe et l'observateur du Chili prépareront une lettre signée par la Présidente et envoyée au Comité permanent au nom du Comité pour les plantes, lui demandant de décider rapidement de charger le Secrétariat d'envoyer une notification reflétant l'interprétation originale de la proposition, qui soutenait la position de l'Argentine et du Chili, "d'inclure les espèces à l'Annexe I".</p> <p>9.2 <i>Cimicifuga</i> spp., <i>Sclerocactus</i> spp. et <i>Tricholoma magnivelare</i></p> <p>Les données sur ces espèces seront envoyées aux Etats-Unis d'Amérique. Le Vice-Président du Comité de la nomenclature évaluera la place du règne des champignons dans la CITES et au Comité pour les plantes</p> <p>9.3 <i>Ligusticum porteri</i></p> <p>Les données sur ces espèces seront envoyées aux Etats-Unis d'Amérique.</p>	<p>Groupe de travail sur les critères</p> <p>Représentant de l'Europe, Chili</p> <p>Parties</p> <p>Vice-Président du Comité de la nomenclature</p> <p>Parties</p>



ACTIONS	PERSONNES EN CHARGE
<p>10. Commerce important de plantes</p> <p>10.1 Application de la résolution Conf. 8.9 (Rev.) Noel McGough (Royaume-Uni) est réélu coordinateur du processus sur le commerce important (plantes). Les discussions se poursuivront au CP11.</p> <p>10.1.1 Sélection de taxons à examiner Le Comité approuve les priorités énoncées dans le document 10.1.1. Le Secrétariat accordera la priorité au financement du projet à Madagascar. Il envisagera aussi de financer les cycadales, mais peut-être dans un premier temps, une petite partie seulement du projet. Le Secrétariat demandera au PNUE-WCMC de fournir un tirage sur papier de sa base de données sur le commerce pour le CP11, afin que le Comité puisse évaluer <i>Pericopsis elata</i> et d'autres espèces.</p> <p>10.2 Projets d'avant la CdP11 sur le commerce important de plantes</p> <p>10.2.1 Commerce de plantes médicinales (projet CITES S-109); rapport d'activité L'Allemagne i) enverra une version informatisée du rapport à la Présidente, pour distribution, ii) étudiera la possibilité de le placer sur le site de son agence sur Internet, et iii) en fournira 300 copies au Secrétariat qui les enverra aux organes de gestion par courrier. Créer un lien entre le nouveau site CITES sur Internet et celui de l'Allemagne.</p>	<p>Royaume-Uni</p> <p>Secrétariat</p> <p>Allemagne</p> <p>Secrétariat</p>



ACTIONS	PERSONNES EN CHARGE
<p>10.2.2 Commerce d'orchidées chinoises (projet CITES S-114); rapport d'activité Le Secrétariat préparera un contrat pour les Jardins botaniques royaux de Kew (R.-U.), les chargeant de préparer un manuel sur l'analyse du commerce important. L'on espère le présenter au CP11.</p> <p>10.2.3 Mise en œuvre du contrôle du commerce de <i>Nardostachys grandiflora</i> et de <i>Picrorhiza kurroa</i>; rapport d'activité Reportée en attendant des informations du Comité de la nomenclature. (Voir point 13.)</p>	<p>Secrétariat, Royaume-Uni</p> <p>Comité de la nomenclature</p>
<p>11. Plantes médicinales</p> <p>11.1 Commerce de <i>Prunus africana</i> Le Secrétariat rédigera une lettre, au nom du Comité pour les plantes, à l'intention de l'organe de gestion du Cameroun, lui demandant son assistance pour permettre la poursuite des travaux de recherche entrepris par la France. Le Secrétariat contactera le Kenya pour l'inciter à faire intervenir l'autorité scientifique pour émettre les avis d'exportation non préjudiciable concernant les plantes médicinales.</p> <p>11.2 Futures actions possibles Retardées jusqu'au CP11, en attendant la poursuite des recherches par la France (voir ci-dessus).</p>	<p>Secrétariat</p> <p>Secrétariat</p>
<p>12. Examen des annexes</p> <p>12.1 Comment procéder avec l'examen d'Orchidaceae spp. Le Secrétariat coordonnera un groupe de travail qui poursuivra le processus entre les sessions de la Conférence des Parties.</p>	<p>Représentants de l'Océanie (Australie), de l'Europe (Pays-Bas), de l'Amérique centrale et du sud et des Caraïbes (Suriname), de l'Asie (suppléant: la Chine), de l'Afrique (Afrique du Sud); observateur des Etats-Unis d'Amérique, de l'<i>American Orchid Society</i>, coordinateur du processus sur le commerce important; Secrétariat</p>



ACTIONS	PERSONNES EN CHARGE
<p>Le Secrétariat demandera des tirages sur papier des données commerciales du PNUE-WCMC. L'on espère pouvoir soumettre au CP11 des propositions sur la manière de continuer ce travail.</p> <p>12.2 Cactaceae de l'Annexe I Le Mexique vérifiera s'il y a des réponses et les enverra à la Suisse.</p>	<p>Secrétariat</p> <p>Mexique</p>
<p>13. Listes et nomenclature</p> <p>13.1 Listes: rapport d'activité Le représentant de l'Amérique centrale et du sud et des Caraïbes propose sa coopération pour le genre <i>Masdevallia</i>. L'Autriche propose une subvention gouvernementale de CHF 5000 pour la préparation d'une liste pour le genre <i>Bulbophyllum</i>. Le Vice-Président du Comité de la nomenclature assurera la coordination. Une question concernant des fonds supplémentaires pour la liste des <i>Bulbophyllum</i> sera inscrite à l'ordre du jour du CP11.</p> <p>13.2 Problèmes de nomenclature</p> <p>Cactaceae Liste amendée à préparer pour le CP11. <i>Aquilaria</i> spp. Les chercheurs sur <i>Aquilaria</i> recevront la liste des points clés soulevés durant la session du Comité de la nomenclature</p> <p>Valerianaceae Projet d'annotation à préparer pour le CP11</p> <p>Scrophulariaceae Proposition de n'inscrire que <i>Pichorhiza kurrooa</i>. La recommandation au point 22 du document PC.10.13.2 à supprimer.</p>	<p>Représentant de l'Amérique centrale et du sud et des Caraïbes (Colombie)</p> <p>Autriche</p> <p>Vice-Président du Comité de la nomenclature</p> <p>Secrétariat</p> <p>Vice-Président du Comité de la nomenclature</p>



ACTIONS	PERSONNES EN CHARGE
<p>13.3 <i>Taxus wallichiana</i> L'état exact de l'espèce au moment de son inscription sera évalué et un document sera préparé pour le CP11. La Chine propose d'examiner cette espèce avec les Etats-Unis d'Amérique</p>	Vice-Président du Comité de la nomenclature Chine, Etats-Unis d'Amérique
<p>14. Planification stratégique 14.1 Mise en œuvre du Plan stratégique CITES – actions à l'adresse du Comité pour les plantes La Présidente et le Vice-Président regrouperont les propositions faites par un groupe de travail et produiront une série de propositions qui seront envoyées aux membres du Comité; ils contacteront ensuite les Etats-Unis d'Amérique pour discuter de l'utilisation de leurs fonds. Le Secrétariat préparera une proposition en vue d'obtenir un appui financier pour les objectifs 1.7.2 et 1.7.3.</p>	Présidente, Vice-Président Secrétariat
<p>16. Projets CITES 16.1 <i>Aloe vera</i> var. <i>vera</i> (Projet S-93) Le Comité convient que le projet n'est plus prioritaire. Le Secrétariat enverra au Gouvernement italien une demande de réaffectation des fonds réservés à ce projet.</p>	Secrétariat
<p>17. Questions résultant du CP9 non inscrites à l'ordre du jour - Point 10.1.8 du CP9: Contribution à une évaluation des essences sur la base des nouveaux critères d'inscription CITES Le Comité soutient l'approche des Pays-Bas. Le Comité demande des commentaires à inclure dans l'évaluation avant qu'elle soit placée sur Internet. Des listes d'essences par pays seront envoyées aux Parties concernées pour commentaire. Rapport d'activité à soumettre au CP12.</p>	Comité pour les plantes Parties Pays-Bas Pays-Bas



ACTIONS	PERSONNES EN CHARGE
<p>Concernant une décision de la CdP10, le Secrétariat et les Pays-Bas prépareront pour le CP12, un document en faveur de l'examen de ces espèces.</p> <ul style="list-style-type: none">- Point 14.1 de l'ordre du jour du CP9: Commerce de graines de cactus mexicains La Présidente fournira au représentant de l'Amérique du Nord et à l'observateur du Mexique des copies de la correspondance avec les autorités mexicaines. Le représentant de l'Amérique du Nord travaillera avec le Mexique et fera rapport au CP11.- Point 16.2 de l'ordre du jour du CP9: Information du public sur la portée de l'Annexe II Ce point sera supprimé mais la discussion se poursuivra au point 14 de l'ordre du jour du CP10 - Plan stratégique- Point 16.4 de l'ordre du jour du CP9: brochure sur les bois Les Parties sont encouragées à discuter de l'utilisation de la brochure pour les bois mais aussi à l'adapter aux autres groupes de plantes et les rendre disponibles en nombre suffisant. Les brochures devraient aussi être envoyées aux groupes de spécialistes pertinents.- Point 20 de l'ordre du jour du CP9: les centres de sauvegarde Pas de nouvelles informations disponibles. Ce point sera supprimé de l'ordre du jour.	<p>Pays-Bas, Secrétariat</p> <p>Présidente</p> <p>Représentant de l'Amérique du Nord (Canada), Mexique</p> <p>Groupe de travail sur le Plan stratégique</p> <p>Parties</p>
<p>18. Initiatives de formation</p> <p>18.1 Dossier standard de diapositives La préparation du dossier de diapositives se poursuivra. Le Secrétariat fournira à chaque représentant régional un exemplaire du dossier de diapositives, étant entendu qu'ils l'utiliseront mais ne le donneront pas. Des informations seront placées sur le site CITES sur Internet.</p>	<p>Royaume-Uni</p> <p>Secrétariat</p>



ACTIONS	PERSONNES EN CHARGE
L'Espagne, les Pays-Bas et l'Autriche proposent de collaborer à la préparation des futurs dossier de diapositives.	Espagne, Pays-Bas, Autriche
19. Date et lieu de la 11^e session du Comité pour les plantes La 11 ^e session du Comité pour les plantes aura lieu en Malaisie, la première semaine de septembre 2001. Le lieu et la date exacts seront confirmés ultérieurement.	Malaisie
20. Autres questions 20.1 Présentation par l'Allemagne de "Conservation and Sustainable Use of <i>Adonis vernalis</i>, a Medicinal Plant in International Trade" L'Allemagne signale que des copies sont disponibles pour tous. 20.2 Relations entre établissements d'élevage <i>ex situ</i> et les programmes de conservation <i>in situ</i> (décision 11.102) Point reporté au CP11.	



Photo: Victoria ZENTILLI





Photo: Victoria ZENTILLI

SEANCE DE TRAVAIL DU COMITE POUR LES PLANTES



Participants: Mme M. Clemente (Présidente et Europe), M. J. Donaldson et M. Q. Luke (Afrique), M. Z. Shaari et M. N.P. Singh (Asie), M. E. Forero et Mme M. Werkhoven (Amérique centrale du Sud et des Caraïbes), M. J. de Koning (Europe), M. B. von Arx (Amérique du Nord), M. G. Leach (Océanie), M. G. van Vliet (Secrétariat CITES)



1. Ouverture

Mme Clemente (présidente) souhaite la bienvenue aux représentants régionaux, en particulier aux nouveaux membres du Comité, à cette nouvelle séance de travail, et fait remarquer que la charge de travail de cette session est plus légère que celle de la précédente car c'est la première fois que le Comité se réunit depuis la Conférence des Parties (CdP).

2. Mandat du Comité pour les plantes

3. Contexte du travail réalisé par le Comité pour les plantes

Mme Clemente (présidente) a préparé une présentation PowerPoint afin de fournir aux membres du Comité, notamment aux nouveaux représentants régionaux, des informations sur le mandat et le travail du Comité et sa répartition entre les membres du Comité.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) félicite Mme Clemente, au nom du Comité pour les plantes, pour sa réélection à la 11^e session de la CdP à la présidence du Comité. Il ajoute qu'il espère que la session sera très utile et déclare en plaisantant qu'il a été quelque peu inquiet en découvrant dans le *New York Times* la définition suivante d'une session: «groupe de personnes récalcitrantes, choisies parmi des incompetents pour faire quelque chose d'inutile!» Cette n'a certainement jamais été applicable au Comité pour les plantes!

M. von Arx souligne deux points importants pour le succès des travaux du Comité:

- 1) Le travail au niveau régional doit être pris sérieux car c'est le principal moyen d'obtenir les informations nécessaires.
- 2) Il faut fournir un travail assidu entre les sessions sur les questions pertinentes.

4. Répartition du travail entre les membres du Comité pour les plantes

M. Forero (représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes) déclare que c'est un grand plaisir pour lui que d'être membre du Comité pour les plantes. Il demande instamment que tous les documents soient envoyés suffisamment tôt pour permettre la consultation dans des zones aussi vastes que la sienne.

Mme Clemente (présidente) remercie M. Forero de ses observations et ajoute que le plus souvent, les documents sont envoyés dès que possible. Elle demande ensuite instamment aux Parties d'envoyer leurs documents au Secrétariat plus tôt que d'habitude, expliquant que les 60 jours requis sont nécessaires pour que le Secrétariat puisse les faire traduire.

M. Luke (représentant de l'Afrique) déclare qu'il est ravi de faire partie pour la première fois du Comité pour les plantes. Il félicite Mme Clemente (présidente) de la manière très claire dont elle a présenté les choses mais souligne qu'en ce qui concerne les fonctions des représentants, les choses ne se déroulent pas toujours sans heurts dans une région comme l'Afrique et qu'il n'est pas toujours possible d'obtenir les informations nécessaires. Il demande s'il est possible d'obtenir de l'aide pour faciliter ce travail.

Mme Clemente (présidente) répond qu'il faut insister et que le représentant doit faire tout son possible pour obtenir les informations nécessaires au travail du Comité. Notant que les régions de l'Asie et de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes ont les mêmes problèmes,



elle rappelle qu'il sera possible, pendant l'examen du point de l'ordre du jour concernant le budget, d'examiner les possibilités de soutien.

M. Shaari (représentant de l'Asie) signale que sa région compte 41 Parties et que la communication y est un problème permanent. Le représentant de l'Asie, M. Singh, et lui-même, ont tenté de diviser la région en deux. Cependant, ils ont besoin de communiquer avec le nouveau suppléant (la Chine) avant de prendre une décision. M. van Vliet (Secrétariat) propose, au nom de l'efficacité et de la continuité, que M. Jia (représentant suppléant de l'Asie) travaille avec le représentant dont il est le suppléant – M. Singh (représentant de l'Asie).

M. Shaari ajoute qu'un rapport régional sera soumis à la fin de la session et que les travaux se poursuivront sur le Répertoire, dont on espère qu'il couvrira toute la région Asie.

M. Leach (représentant de l'Océanie) rappelle le problème concernant les contacts avec les pays non Parties de sa région. Les pays non Parties et les petits Etats insulaires y sont en nombre prédominant et ne deviendront probablement jamais des Parties. Il ajoute qu'il n'y aura jamais suffisamment de fonds pour organiser des réunions régionales, à moins qu'elles ne soient liées à des moyens de renforcer les capacités et la formation; il suggère que la synergie soit améliorée dans ce domaine. Mme Clemente (présidente) répond qu'elle comprend les difficultés car elle les a connues elle-même lorsqu'elle a contacté les pays de l'Europe orientale. Toutefois, il importe que tous les représentants fassent de leur mieux pour utiliser d'autres moyens de communication lorsque c'est nécessaire.

En réponse à une question de M. Forero (représentant de la région Amérique centrale et du Sud et Caraïbes), un bref débat a lieu sur le genre de mesure à prendre quand un membre du Comité n'est plus actif. M. van Vliet (Secrétariat) explique que d'abord, son suppléant doit assumer les fonctions du représentant et qu'ensuite, la région doit élire un autre représentant. Cette consultation doit normalement être faite par le Secrétariat.

A propos de l'aide susceptible d'être apportée au travail des représentants, MM. Luke et Donaldson (représentants de l'Afrique) estiment que si la région désigne des représentants, elle ne fournit pas toujours le soutien nécessaire à leur travail. Tout en reconnaissant ce problème, Mme Clemente (présidente) estime que les représentants doivent rappeler aux Parties qu'ils ont été élus et qu'en conséquence, ils ont besoin d'un appui. Elle propose que quand le Comité doit être représenté à la session de la Conférence des Parties, il soit possible de demander une aide au Comité permanent.

5. Actions confiées à la neuvième session du Comité pour les plantes

- Tâches des représentants régionaux

Mme Clemente (présidente) signale qu'un document a été préparé concernant les tâches des représentants et envoyé au Comité permanent. Il a été adopté en tant que décision à la Conférence des Parties.

- Règlement intérieur

Mme Clemente (présidente) annonce que le règlement intérieur a été adopté avec quelques modifications mineures. Elle ajoute que le président du Comité pour les animaux reste préoccupé au sujet de la précision du document sur certains points et demande que certains membres du Comité pour les plantes et du Comité pour les



animaux forment un petit groupe de travail afin de mettre la dernière main à ce texte. Il est convenu que MM. Leach (représentant de l'Océanie) et Donaldson (représentant de l'Afrique) et Mme Clemente feront partie de ce groupe.

- **Utilisation des crédits budgétaires de l'année précédente**

A la dernière session du Comité pour les plantes, il avait été vivement recommandé de demander à la CdP11 que des crédits budgétaires soient alloués au travail des représentants régionaux, notamment pour faciliter les réunions régionales. Mme Clemente (présidente) signale que cela a été fait et qu'elle a rencontré le Comité permanent pour demander comment le Comité pour les plantes pourrait utiliser tous les fonds restant de son budget.

- **Enregistrement des ONG**

Mme Clemente (présidente) signale que pour cette session, le Secrétariat a demandé aux ONG – à l'exception de quelques unes, comme TRAFFIC – une contribution de USD 100. Cet argent sera utilisé pour contribuer aux dépenses liées à l'organisation de la session, notamment aux frais de photocopie.

6. Budget du Comité pour les plantes

M. van Vliet (Secrétariat) explique qu'il y a un budget de CHF 90 000 (environ USD 60 000 au moment de la session). Ces fonds doivent couvrir les frais d'interprétation et de location de matériel, les frais de voyage et d'hébergement des membres ne bénéficiant pas d'une aide suffisante de la part de leur gouvernement, ainsi que la location des salles, du matériel, les bureaux, les rapporteurs et la préparation des actes. Il déclare que les Etats-Unis d'Amérique ont été des hôtes très généreux pour cette session du Comité pour les plantes.

Mme Clemente (présidente) ajoute que la situation est toujours différente et dépend des capacités des pays hôtes. Elle attire l'attention sur la résolution Conf. 11.1, annexe I, paragraphe c) iii), qui en appelle aux Parties pour qu'elles financent le voyage des membres du Comité. C'est une économie appréciable pour le Comité pour les plantes et permet d'utiliser ces fonds pour les régions qui en ont le plus besoin, par exemple pour les représentants de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes. Mme Clemente demande s'il y a des remarques sur la manière d'utiliser ces économies et en rappelle aux membres que le Secrétariat devra boucler son budget en décembre et que les propositions doivent donc être présentées bien avant cette date.

7. Ordre du jour de la 10^e session du Comité pour les plantes

Mme Clemente (présidente) estime que ce sera un ordre du jour facile pour cette session et déclare qu'il devra être prêt d'ici jeudi.

Après quelques modifications, l'ordre du jour est adopté.



8. Date et lieu de la 11^e session du Comité pour les plantes

M. Shaari (représentant de l'Asie) propose la Malaisie comme prochain pays hôte.

Mme Clemente (présidente) remercie M. Shaari pour son offre généreuse faite au nom de la Malaisie et propose au Comité de l'accepter. Elle présente ses sincères remerciements au Gouvernement malaisien et ajoute que la session aura lieu vers la première semaine de septembre.

La présidente (Mme Clemente) remercie les membres du Comité et déclare que cela a été un honneur pour elle que de présider les débats de cette session.



Photo: Victoria ZENTILLI

SEANCES ORDINAIRES DU COMITE POUR LES PLANTES



Représentants:	M. J. Donaldson et M. Q. Luke (Afrique), M. Z. Shaari et M. N.P. Singh (Asie), M. E. Forero et Mme M. Werkhoven (Amérique centrale du Sud et des Caraïbes), Mme M. Clemente; (Présidente) et M. J. de Koning (Europe), M. B. von Arx (Amérique du Nord), M. G. Leach (Océanie)
Secrétariat CITES:	M. G. van Vliet, M. W. Wijnstekers, Mlle V. Zentilli
Pays:	Allemagne, Autriche, Bahamas, Chili, Chine, Costa Rica, France, Honduras, Mexique, Namibie, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique
ONU:	PNUE-World Conservation Monitoring Centre
OIG:	European Union, IUCN-The World Conservation Union
ONG internationales:	Bennett, Turner and Coleman, European Bureau for Conservation and Development, International Association of Wildlife Agencies, International Wildlife Coalition, International Wood Products Association, Nature Conservancy, TRAFFIC Network
ONG nationales:	American Orchid Society, Comurnat
Total des participants:	55



1. Ouverture de la session

La présidente (Mme Clemente) remercie les Etats-Unis d'Amérique d'avoir accueilli la session, souhaite la bienvenue aux participants et remercie le Secrétariat pour la préparation des documents. Elle souhaite ensuite la bienvenue à M. Willem Wijnstekers et souligne que c'est la première fois que le secrétaire général prend part à une session du Comité.

Le secrétaire général (M. Wijnstekers) félicite la présidente (Mme Clemente) pour le travail dont elle continue à se charger au Comité pour les plantes. Comparant le travail du Comité pour les plantes à celui du Comité pour les animaux, il fait remarquer en plaisantant que le Comité pour les plantes travaille dans un environnement plus serein. Il espère que c'est dû à la qualité remarquable du travail du Comité plutôt qu'à un manque d'importance qui serait accordé aux plantes. Il se déclare satisfait de l'adoption du Plan stratégique. Il reconnaît l'existence d'un problème de représentation régionale dans les deux Comités et espère que les gouvernements accordent et continueront d'accorder suffisamment de temps et de moyens aux représentants pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs fonctions. Il appartient aux Parties d'informer leurs représentants régionaux des problèmes éventuels.

Le secrétaire général (M. Wijnstekers) souligne qu'il faut simplifier la mise en œuvre de la CITES et invite les participants à ne pas perdre de vue la conservation des espèces et de veiller à ce que la priorité soit accordée aux problèmes rencontrés dans les pays de production. Il signale l'adjonction de nouvelles ressources au Secrétariat, notamment le renforcement de l'Unité chargée de la lutte contre la fraude, et les deux nouveaux membres du personnel pour le renforcement des capacités. Quoi qu'il en soit, ONG et Parties devaient elles aussi rechercher des contributions volontaires et des parrainages pour les projets car souvent, le soutien apporté au Secrétariat dépend des financements externes.

La présidente (Mme Clemente) remercie le secrétaire général de ses remarques mais ajoute qu'elle n'est pas d'accord avec tout ce qu'il dit! Se référant à la sérénité supposée du Comité pour les plantes, elle fait remarquer que les documents du Comité ont été si bien rédigés pour la CdP11 qu'il n'y a pratiquement pas eu besoin d'en débattre et que presque toutes les propositions concernant les plantes ont été adoptées par consensus. Elle remercie encore une fois le secrétaire général et déclare que ses remarques seront considérées comme un défi lancé au Comité pour les plantes. Elle saisit également cette occasion pour remercier les observateurs et les ONG de leur participation, déclarant que sans eux, le Comité ne peut pas faire son travail.

2. Adoption du règlement intérieur

A la demande du président du Comité pour les Animaux (M. Hoogmoed), un petit groupe de travail s'est réuni pour examiner certaines propositions de modifications au règlement intérieur. M. Fleming (observateur du Royaume-Uni, Comité pour les animaux) a été chargé d'incorporer ces modifications au règlement intérieur. A la fin de la session, le groupe de travail avait proposé les modifications suivantes:

- Articles 3, 18, 19 et 21: préciser le rôle du représentant suppléant.
- Article 4: régler la question de savoir si les observateurs doivent soit appartenir à une autorité scientifique ou à un organe de gestion, ou bien avoir un mandat émanant de ces autorités, pour pouvoir assister aux sessions du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux.



- Article 7: veiller à ce que le président participe à la rédaction de l'ordre du jour de la session.
- Article 14: possibilité d'insérer un autre article concernant le placement sur Internet des documents de la session dans la langue dans laquelle ils sont présentés dès que possible après leur réception.
- Article 15: les documents présentés par les ONG devraient être conformes à l'article 14 et être envoyés au président avec copies au Secrétariat et aux représentants régionaux.
- Article 23: faire passer le nombre de jours accordés pour la préparation des rapports de session de 120 jours à 60 jours.
- Article 28: dans la version anglaise, le mot *classified* ayant une signification particulière aux États-Unis, il devrait être remplacé par «*confidential*».

Le Comité pour les plantes entérine le travail réalisé sur le règlement intérieur à l'exception de la proposition de modification de l'article 23 car le Comité estime qu'il faut plus de temps pour préparer un rapport détaillé de la session. A la suggestion de M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord), il est décidé que l'article 23 inclura la présentation d'un compte-rendu résumé immédiatement après la session. Ainsi ne sera-t-il pas nécessaire de raccourcir le délai imparti pour la présentation du rapport complet.

L'observateur de l'Union européenne pose une question sur la procédure du Comité concernant l'application de l'article 12: Choix de la date et du lieu des sessions du Comité pour les plantes. La présidente (Mme Clemente) explique que si l'article précise qu'il s'agit d'une décision de la présidente, en fait, au sein du Comité, la question est discutée avec les membres en séance à huis clos et si une proposition est faite, elle est acceptée.

L'observateur de l'UE estime que la manière de procéder au sein du Comité pour les plantes est très démocratique et propose, si c'est possible, d'incorporer cette méthode au règlement intérieur des deux Comités. Il demande que ses remarques soient consignées dans le procès-verbal.

Le Secrétariat convient d'envoyer aux membres du Comité le document contenant le règlement intérieur révisé ainsi qu'une lettre expliquant les modifications.

3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

L'ordre du jour et le programme de travail sont adoptés.

4. Admission d'observateurs

M. van Vliet (Secrétariat) ajoute l'organisation *Nature Conservancy* à la liste des observateurs.

5. Rapports régionaux et rapports concernant les réunions régionales

La présidente (Mme Clemente) présente ce point de l'ordre du jour et note que c'est la première session du Comité pour les plantes depuis la CdP11 et que les membres réélus et les nouveaux membres ont donc eu un travail considérable à faire en peu de temps.



5.1 Afrique

M. Donaldson explique que cette session est la première occasion qui lui est offerte, à lui-même et à M. Luke, de discuter de la répartition de leurs tâches. Il ajoute que le rapport faisant l'objet du document Doc. PC.10.5.1 penche en faveur des pays de l'Afrique australe.

5.2 Asie

M. Shaari fait remarquer qu'en Asie, la communication a toujours posé des problèmes. Lui-même et M. Singh sont en train de prendre des décisions sur la meilleure manière de se partager le travail. M. Shaari présente ensuite le document Doc. PC.10.5.2.

5.3 Amérique centrale et du Sud et Caraïbes

Mme Werkhoven explique que les deux représentants régionaux étant nouveaux au Comité, ils n'ont guère de choses à signaler. Toutefois, la première session régionale, qui a eu lieu en Equateur en février/mars 2000, a été convoquée par l'Argentine et le Panama. La session s'est concentrée sur *Araucaria*, la vigogne et la tortue imbriquée et les délégués ont signé la déclaration de Quito.

M. Forero remercie l'organe de gestion de la Colombie pour sa coopération. Il lit ensuite un rapport de la session régionale de Quito. Lui-même et Mme Werkhoven ont examiné la répartition du travail au sein de la région. Mme Werkhoven se chargera probablement des pays anglophones et francophones et lui-même des pays hispanophones et lusophones.

5.4 Europe

M. de Koning présente le document Doc. PC.10.5.4. Il signale qu'il y a 37 Parties et 10 non-Parties dans la région. Il est difficile d'estimer le nombre de Parties qui répondent aux communications étant donné que la Conférence des Parties a eu lieu en avril 2000 et que les représentants viennent juste de commencer la préparation de la prochaine réunion de la région Europe en Turquie pour avril 2001. Cette réunion serait la quatrième en cinq ans. Ces réunions se sont avérées un excellent moyen d'échanger des idées entre pays européens sur les questions CITES concernant les plantes. M. de Koning admet qu'il n'est certainement pas facile d'organiser ces réunions mais déclare qu'elles sont très efficaces et utiles. Il encourage les autres régions à en organiser de semblables.

Le Répertoire régional est actualisé en permanence et a été incorporé au site Internet de l'Université de Cordoue.

(<http://www.uco.es/organiza/servicios/jardin/ingles/address/marcdirec.htm>)

Un nouveau CD-ROM donne la liste complète des autorités scientifiques et des organes de gestion chargés des questions relatives aux plantes dans le cadre de la CITES. Il a été distribué aux membres à la 10^e session du Comité.

En ce qui concerne le bulletin de la région Europe sur les questions relatives aux plantes CITES, le numéro 7 a été produit en anglais, en français et en espagnol et envoyé à l'intérieur et à l'extérieur de la région. Ce bulletin communique les résultats



de la CdP11 et comprend des articles sur les plantes examinés et rédigés au sein de la région Europe.

Parmi les activités entreprises par les Parties de la région Europe concernant les plantes CITES, les suivantes sont citées: révision des annexes; étude du commerce important; plantes médicinales; évaluation des essences; manuel d'identification des bois; deux cours internationaux du niveau de la maîtrise (500 heures chacun), à l'intention notamment des autorités scientifiques et des organes de gestion CITES (avec 62 participants de 32 pays); cours donnés dans plusieurs pays à l'intention des services chargés de faire appliquer la Convention; participation à des groupes de travail sur les critères et sur l'établissement de listes.

5.5 Amérique du Nord

M. von Arx attire l'attention sur le document Doc. PC.10.5.5 et remercie les pays de sa région pour leur aide. En ce qui concerne le deuxième paragraphe sous «Mexique», il précise que CONABIO sera la nouvelle autorité scientifique. Il demande au Secrétariat s'il sera possible de placer les rapports régionaux sur Internet. Le Secrétariat répond que tous les documents seront disponibles sur le site de la CITES au cours des prochains mois.

En réponse à une proposition du représentant de l'Amérique du Nord, le secrétaire général (M. Wijnstekers) signale aux délégués que le nouveau site de CITES en cours d'élaboration. Il espère qu'il sera plus accessible et plus riche de renseignements; il accueillera avec plaisir toute recommandation d'inclusion ou concernant l'amélioration du site. Il souhaite y inclure les répertoires régionaux avec des liens avec d'autres sites. Il demande aux délégués de soumettre des photos afin de les inclure dans la liste des Annexes. Reconnaissant que toutes les Parties n'ont pas accès à Internet, M. Wijnstekers donne l'assurance que l'information sera également enregistrée sur CD-ROM. Mme Clemente (présidente) remercie le Secrétariat et le personnel qui a participé à la mise en œuvre du site considérablement amélioré.

5.6 Océanie

M. Leach signale qu'aucune réunion régionale n'a eu lieu, surtout en raison des distances qui séparent les Parties de la région et des dépenses que cela implique. Il se déclare très heureux de l'offre de la Malaisie d'accueillir la prochaine session du Comité car cela permettra de tenir une réunion des Parties de l'Océanie, surtout si cela peut se faire en même temps qu'une activité de formation.

M. Wijnstekers (secrétaire général) signale qu'à la suite de la réunion des petits Etats insulaires des Caraïbes, le Secrétariat en organisera une autre dans la région du Pacifique. Les représentants de l'Océanie et de l'Asie en seront informés.

6. Répertoires régionaux [résolution Conf. 11.1, Annexe 2, paragraphe e)]

M. Shaari signale que M. Singh (représentant de l'Asie) et lui-même préparent un répertoire pour la région tout entière et espèrent pouvoir le présenter à la prochaine session.

Les représentants de l'Amérique du Nord (M. von Arx) et de l'Océanie (M. Leach) présentent des répertoires régionaux (documents Doc. PC.10.6.1 et Doc. PC.10.6.2).



M. Leach attire l'attention sur l'inclusion des adresses du site Web dans les répertoires régionaux.

Mme Clemente (présidente) remercie les représentants régionaux pour leurs rapports. Elle note que le travail avance bien, notamment en ce qui concerne les répertoires.

Mme Clemente saisit également cette occasion pour remercier les Etats-Unis d'Amérique pour leur très généreuse offre de USD 45 000 destinée à des projets sur les plantes.

7. Suivi des décisions de la CdP11

7.1 Groupe de travail sur l'acajou

M. van Vliet (Secrétariat) signale que le Secrétariat a été chargé d'établir un groupe de travail sur l'acajou et que les Parties devraient désigner un représentant pour participer à la réunion de ce groupe, qui devrait avoir lieu en juillet 2001. Sur proposition de la présidente (Mme Clemente), il est convenu que la présidente du Comité pour les plantes ou, en son absence, le vice-président (M. von Arx), participera à la réunion du groupe de travail. M. Forero (représentant de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes) abonde en ce sens mais souhaite qu'il soit consigné au procès-verbal qu'un représentant de la Colombie doit participer à cette réunion.

Répondant à une question de l'observateur de l'Union européenne, le Secrétariat explique qu'une fois que le lieu et la date de la réunion auront été confirmés, on pourra déterminer les représentants des principaux pays importateurs qui siègeront dans ce groupe.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique attire l'attention des participants sur le fait qu'une réunion de l'*Association of Tropical Biology* aura lieu du 15 au 18 juillet 2001; il suggère que le groupe de travail sur l'acajou évite de se réunir à la même date.

7.2 *Harpagophytum* spp.

L'observateur de l'Allemagne présente le document Doc. PC.10.7.2 concernant la décision prise à la CdP11. Il indique que des fonds ont été alloués entre-temps par le Ministère allemand de l'environnement, conservation de la nature et sécurité nucléaire, et fait part de deux projets commandés récemment, qui seront réalisés en collaboration avec les autorités et institutions des pays concernés.

Son pays faisant partie des Etats de l'aire de répartition concernés, l'observatrice de la Namibie fait la déclaration suivante:

«Comme indiqué à la CdP11, la Namibie a établi un groupe de travail national qui inclut l'organe de gestion CITES et les parties prenantes, chargé d'étudier les questions relatives à *Harpagophytum*. Ce groupe se réunit chaque mois. Une politique présentant, dans ses grandes lignes, un système de permis et d'enregistrement pour les récolteurs et les commerçants, a été établie et mise en œuvre, fixant notamment l'époque des prélèvements. Une campagne de formation axée sur les récolteurs a en outre été lancée pour leur apprendre les méthodes de prélèvement durable.



La Namibie se prépare à effectuer une analyse complète de la situation. Cette analyse permettra d'identifier les caractéristiques critiques de la présence, des prélèvements et du commerce d'*Harpagophytum*, sur la base desquelles il sera possible d'élaborer des stratégies efficaces de gestion et d'utilisation de la ressource, ainsi que des mécanismes garantissant que le commerce d'*Harpagophytum* en Namibie s'effectue sur une base durable et de façon à permettre aux communautés concernées de tirer un maximum d'avantages de cette ressource nationale.

En 2000, la Namibie a enregistré une baisse de ses exportations qui, après avoir dépassé 600 t en 1998 et 1999, sont tombées à 311 t à la fin novembre 2000. Des exportateurs m'ont expliqué qu'ils avaient eu du mal à trouver des marchés, et que cette baisse ne devait donc pas être imputée à l'épuisement de la ressource. En outre, les principaux pays d'importation (France et Afrique du Sud) ont été remplacés par l'Allemagne.

Je me dois de vous faire part de mes préoccupations concernant l'intérêt grandissant que suscite depuis quelques mois, la reproduction artificielle/culture. Tout en reconnaissant qu'il s'agit d'une stratégie valable pour protéger une espèce, j'estime qu'on ne saurait trop insister sur ses effets négatifs potentiels sur les communautés marginalisées, qui dépendent actuellement de cette ressource. Si la diminution de la demande enregistrée cette année est effectivement due à l'apparition de nouvelles sources dans le monde, je crains fort qu'il ne s'agisse déjà d'une cause perdue pour ces communautés.

Je souhaiterais obtenir des précisions sur la procédure à suivre, en particulier sur les informations requises pour permettre au Comité pour les plantes de préparer le rapport demandé par la décision de la CdP11».

L'observatrice de la Namibie explique que son pays collabore étroitement avec l'Allemagne mais qu'une stratégie est également nécessaire pour obtenir des informations sur la législation, le commerce et la gestion dans les autres Etats de l'aire de répartition. Elle suggère que les représentants de l'Afrique coordonnent la collecte de ces informations.

Le représentant de Europe (M. de Koning) et l'observateur de l'Allemagne se déclarent eux aussi préoccupés par la procédure de préparation du rapport demandé dans la décision 11.64; ils confirment que la recherche prévue ne concerne pas directement la décision de la Conférence des Parties. M. van Vliet indique que le Secrétariat serait ravi de coopérer avec les représentants de l'Afrique et qu'il pourrait contacter les Etats de l'aire de répartition en leur nom. Il espère toutefois que les informations concernant la situation biologique de l'espèce réunies dans le cadres des projets commandés par l'Allemagne seront disponibles avant la prochaine session du Comité. Il ajoute que le Secrétariat pourrait chercher des fonds pour obtenir ces informations. L'observateur de l'Allemagne convient de fournir les données biologiques nécessaires.

M. Donaldson (représentant de l'Afrique) indique qu'il n'ignore pas que des établissements pratiquent la reproduction artificielle en Afrique du Sud, au Botswana et en Namibie mais que ses contacts avec les autres pays de la région n'ont pas abouti. Il est néanmoins certain de pouvoir fournir les données biologiques nécessaires avant la prochaine session du Comité pour les plantes.



Le Comité décide que les représentants régionaux réuniront les données nécessaires provenant des Etats de l'aire de répartition et les lui transmettront par l'intermédiaire du Secrétariat. L'Allemagne fournira la mise à jour des résultats de ses recherches dans un rapport qui sera discuté à la prochaine session du Comité.

7.3 *Guaiacum sanctum*

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique présente le document PC 10.7.3 et souhaite recevoir des recommandations sur la façon de poursuivre l'étude de cette espèce conformément à la décision 11.114.

Le représentant de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (M. Forero) demande des suggestions sur la manière de résoudre les problèmes de taxonomie.

L'observatrice du Mexique, s'exprimant en tant qu'Etat de l'aire de répartition de *Guaiacum sanctum*, salue le rapport de haut niveau préparé et présenté par des étudiants des Etats-Unis d'Amérique. Elle estime que le recours à des étudiants pour ce type de travail devrait constituer un précédent et propose que le Mexique et les Etats-Unis d'Amérique collaborent à ces recherches.

Le représentant de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes appuie cette suggestion et estime que le recours à des étudiants de troisième cycle permettrait aux projets d'avancer plus rapidement mais déclare qu'il faudrait prévoir des fonds à cet effet. Le président mentionne l'excellent travail réalisé par un étudiant costaricien sur *Guaiacum* et encourage le Costa Rica à partager ces données avec le Mexique et les Etats-Unis d'Amérique.

L'observatrice du Costa Rica explique que *Guaiacum sanctum* est la seule espèce de *Guaiacum* présente dans son pays et qu'elle est protégée par la législation, ajoutant que son pays estime que cette protection devrait être renforcée. Elle est certaine que le Costa Rica serait ravi de collaborer avec le Mexique et les Etats-Unis d'Amérique.

L'observatrice du Mexique indique que son pays est prêt à apporter l'aide nécessaire mais qu'il n'a pas l'intention de s'immiscer dans l'excellent travail entrepris par les Etats-Unis d'Amérique. L'observateur des Etats-Unis d'Amérique explique que la poursuite de ce travail n'est pas prévue, les étudiants étant tous des bénévoles. Les Etats-Unis d'Amérique seraient donc ravis de poursuivre dans cette voie en collaborant avec le Mexique et le Costa Rica pour trouver des solutions.

L'observateur de l'Allemagne déclare qu'étant engagé dans le commerce de *Guaiacum sanctum* et *Guaiacum coulteri*, son pays envisage un projet permettant de distinguer cette espèce à partir des caractéristiques anatomiques du bois. Il propose de communiquer ces informations au titre de la contribution de l'Allemagne au processus décrit dans la décision 11.114 a) ii).

L'observateur des Pays-Bas déclare que son pays participe lui aussi à ce commerce et qu'il cherchera donc à obtenir une ligne budgétaire pour faciliter un projet mené par le Costa Rica, le Mexique et les Etats-Unis d'Amérique. Il précise qu'il n'a pas encore reçu d'offre ferme à cet égard mais qu'il a bon espoir.

M. van Vliet (Secrétariat) propose que le Secrétariat coordonne le projet au nom du Comité pour les plantes. Il ajoute que si les Pays-Bas ne réussissent pas à trouver des



fonds pour ce projet, le Secrétariat demandera aux Etats-Unis d'Amérique de l'autoriser à utiliser une partie des fonds alloués aux projets du Comité pour les plantes. L'observateur des Etats-Unis d'Amérique appuie cette suggestion. L'observateur des Pays-Bas précise que les fonds des Pays-Bas ne suffiront probablement pas pour couvrir tous les aspects du projet.

Le Comité décide que le Costa Rica, les Etats-Unis d'Amérique et le Mexique chercheront ensemble des solutions pour poursuivre l'étude du genre *Guaiacum*, et que l'Allemagne contribuera au processus visant à déterminer comment distinguer les unes des autres les espèces de ce genre dans le commerce. Le Secrétariat se chargera de coordonner ce processus et de rechercher des fonds.

7.4 *Aquilaria* spp.

M. van Vliet (Secrétariat) rappelle qu'avant l'adoption des décisions 11.112 et 11.113, un rapport avait été publié par le réseau TRAFFIC sur l'utilisation et le commerce du bois d'agar (*Aquilaria malaccensis*) et l'application de la CITES à cette espèce. Cette étude avait été partiellement financée par le Secrétariat.

Le représentant de l'Asie (M. Singh) félicite TRAFFIC et suggère d'accorder la priorité aux six espèces menacées.

Le représentant de l'Océanie (M. Leach) attire l'attention des participants sur le commerce d'*Aquilaria* provenant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et explique que s'agissant d'un commerce illicite transitant par l'Indonésie, il n'apparaît pas dans les données sur les exportations de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il estime que ce commerce est trop récent pour qu'on ait une expérience des régimes de prélèvement. Il est donc peu probable que les prélèvements soient durables. Il félicite TRAFFIC de son rapport mais demande que la Papouasie-Nouvelle-Guinée soit mentionnée spécifiquement en tant qu'Etat de l'aire de répartition d'*Aquilaria*. Il relève également la confusion taxonomique qui subsiste sur l'identité du matériel en Papouasie-Nouvelle-Guinée, ajoutant qu'il a été suggéré récemment que deux espèces pourraient être concernées, dont *A. malaccensis*. M. Leach poursuit en disant que M. Gideon, le suppléant de l'Océanie au Comité pour les plantes, a signalé que la Papouasie-Nouvelle-Guinée souhaite contrôler le commerce d'*Aquilaria* mais qu'elle estime qu'il était trop difficile de mettre en place des mécanismes à cet effet. M. Leach annonce que le WWF et des organisations australiennes de recherche telles que la CSIRO ou l'ACIAR sont intéressées par des recherches sur *Aquilaria*, et que TRAFFIC-Océanie souhaite participer à la poursuite de l'étude. Concernant les recommandations du rapport, M. Leach déclare que la Papouasie-Nouvelle-Guinée a annoncé qu'elle appuiera probablement l'inscription de toutes les espèces d'*Aquilaria* à l'Annexe II.

Concernant l'offre des Pays-Bas de rechercher des fonds pour les études de *Guaiacum* spp., M. Leach estime ce pays pourrait aussi tenter de trouver des fonds pour des études taxonomiques à ce sujet, étant donné que la répartition géographique d'*Aquilaria* est essentiellement concentrée en Malaisie.

L'observatrice de TRAFFIC annonce que son réseau continuera de travailler sur cette question et recherche des fonds pour des études en Papouasie-Nouvelle-Guinée ainsi que dans plusieurs autres pays d'Asie du sud-est. Elle ajoute que plusieurs questions seront traitées concernant la Papouasie-Nouvelle-Guinée, notamment la dynamique du commerce, les avantages et incitations économiques pour permettre aux



communautés d'entretenir des populations d'*Aquilaria*. Se référant aux décisions 11.112 et 11.113, elle déclare que TRAFFIC et l'UICN seront ravis que le Comité pour les plantes se charge de compiler les informations et de les présenter à la prochaine session. Elle ajoute qu'un atelier pourrait être convoqué pour permettre aux parties prenantes de résoudre leurs problèmes.

Répondant à une demande de la présidente (Mme Clemente), M. van Vliet (Secrétariat) suggère d'inclure le projet dans le programme d'appels de fonds du Secrétariat. En attendant, il suggère que le Secrétariat recherche, en collaboration avec TRAFFIC, les moyens de donner suite à la décision 11.112 avant la prochaine session du Comité pour les plantes, qui pourrait discuter du budget et du financement.

L'observatrice de TRAFFIC exprime la volonté de son réseau de collaborer avec tout autre organisme à l'élaboration de propositions, et de commencer immédiatement à rassembler des informations sur les autres espèces.

8. Propositions techniques à soumettre à la CdP12

8.1 Définition de l'expression «reproduit artificiellement» appliquée aux bois

M. van Vliet (Secrétariat) présente le document et explique que la décision 10.127 résulte des recommandations faites par le groupe de travail sur les bois. M. van Vliet renvoie aux deux suggestions figurant dans ce document: 1) préparer un projet de résolution sur «l'élevage en ranch» dans le contexte de la foresterie, et 2) envisager la création d'un code de source distinct.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique réfute une grande partie des déclarations figurant dans ce document. Il n'est par exemple pas d'accord que la régénération naturelle guidée garantisse nécessairement une exploitation durable, comme indiqué au point 39 du document, et estime que l'objectif de la création d'un code de source spécial pour le bois n'est pas clair. Il ajoute que la définition actuelle de «reproduit artificiellement», énoncée dans la résolution Conf. 11.11, est suffisamment souple pour s'appliquer aux pratiques usuelles se référant aux espèces forestières.

Du point de vue de l'application de la Convention, l'observateur des Etats-Unis d'Amérique déclare qu'il est difficile de distinguer les arbres sauvages des arbres reproduits artificiellement ou du bois débité provenant de tels arbres au moment de l'exportation du bois. Il craint notamment que l'application de la Convention ne pose des problèmes au pays d'importation lorsque le bois issu de spécimens reproduits artificiellement provient d'un pays de l'aire de répartition.

Certains délégués craignent en outre que si l'objectif de la création d'un code de source supplémentaire est la «régénération naturelle guidée d'espèces forestières», d'autres industries ne puissent, à juste titre, prétendre à un traitement similaire.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique recommande de ne pas créer de code de source intermédiaire à de telles fins.

Le Comité pour les plantes estime que le Secrétariat doit poursuivre ses travaux; le représentant de l'Amérique du Nord (M. von Arx) déclare que ses collègues des Services forestiers canadiens seraient prêts à coopérer à cet égard. Le représentant de l'Océanie (M. Leach) ajoute qu'il s'agirait d'un exercice très utile car le concept



d'élevage en ranch s'applique à toutes les plantes et pas seulement aux essences forestières.

Les observateurs de l'UE, de l'Allemagne et de l'*International Wildlife Coalition* estiment qu'il serait inopportun et inutile de créer un nouveau code de source, un tel code pouvant avoir des répercussions sur l'émission d'avis de commerce non préjudiciable. Il est néanmoins décidé que le Secrétariat présentera un document sur ses conclusions à cet égard à la prochaine session du Comité pour les plantes.

8.2 Dérogations normalisées

M. van Vliet (Secrétariat) présente le document Doc. PC.10.8.2 et attire l'attention des participants sur le libellé proposé pour remplacer la section concernant les plantules en flacons.

Suite à une discussion concernant l'inclusion des termes «pollinies» et «milieu liquide ou solide», le Comité se déclare favorable à la préparation d'un document qui sera soumis à la prochaine session du Comité.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique abonde dans le sens du Comité, estimant toutefois qu'il conviendrait d'harmoniser le libellé proposé pour le paragraphe a) avec celui du paragraphe b).

8.3 Définitions des termes techniques utilisés dans les annotations

M. van Vliet (Secrétariat) présente le document et signale que la décision 11.118 s'adresse au Comité pour les plantes.

Mme Clemente (présidente) explique que le document renvoie spécifiquement aux annotations aux plantes médicinales, celles-ci pouvant être commercialisées sous des formes très différentes. Elle suggère de passer à l'examen du point 8.4.

8.4 Annotations aux plantes médicinales inscrites à Annexe II

L'observateur de l'Allemagne présente le document et attire l'attention des participants sur les tableaux 1 et 2. Il explique que le tableau 1 résume les principaux produits identifiés comme faisant l'objet d'un commerce et que toute annotation devrait refléter la situation actuelle du commerce; le tableau 2 essaie d'identifier les termes susceptibles d'être considérés comme ambigus et exigeant une définition claire pour les agents des douanes et les organes de gestion. Ainsi, des termes comme «produits» pourraient être utilisés dans une acception pharmaceutique et avoir aussi le sens de «parties».

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) explique que pour résoudre ce problème, il a cherché sur Internet quelques termes d'acception courante et trouvé plusieurs pages de définitions. Il demande s'il ne faudrait pas utiliser les définitions existantes telles que celles du Système harmonisé des codes douaniers qui pourraient s'appliquer aux plantes inscrites aux annexes. L'observateur de l'Autriche estime qu'il est important de veiller à ce que la terminologie soit correcte sur le plan botanique et facile à comprendre par les agents des douanes.



A l'issue d'une discussion, un groupe de travail est établi pour traiter les recommandations en deux étapes. La première portera sur les recommandations 7 iii), iv) et v), pour discussion à la prochaine session du Comité. Le groupe de travail comprendra des observateurs de l'Allemagne, de la Chine, des Etats-Unis d'Amérique, de la France et de TRAFFIC, ainsi que le représentant de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Colombie) qui s'assurera le concours des membres des pays du Pacte andin. La deuxième étape portera sur les recommandations 7 i) et ii).

9. Propositions relatives à des espèces, à soumettre à la CdP12

9.1 *Araucaria araucana*

M. van Vliet (Secrétariat) donne des explications générales sur le document.

L'observateur du Chili explique les difficultés rencontrées par son pays dans l'application des contrôles aux frontières pour les populations d'espèces inscrites aux Annexes I et II de la CITES. Il explique qu'il n'a pas connaissance de toute la correspondance échangée entre l'Argentine et le Secrétariat et ne peut donc pas faire de commentaires à ce sujet; il ajoute cependant que le Chili a informé l'Argentine qu'il approuve en général le document et l'appuie.

Concernant la répartition de l'espèce, l'observateur du Chili déclare que son pays n'a pas connaissance d'une aire de répartition ailleurs qu'au Chili ou en Argentine mais qu'il continuera d'étudier la littérature existante. Il ajoute qu'après la dernière session de la Conférence des Parties, la Suisse a consulté le Secrétariat concernant une population introduite et, par la suite, acclimatée en Suisse, et explique qu'il a été décidé que cette population restera à l'Annexe II.

L'observateur du Chili estime que le débat devrait être axé sur les trois points suivants:

1. **L'aspect scientifique (biologique):** en relation avec les rapports trouvés dans la littérature spécialisée sur l'espèce *Araucaria araucana*; dans la littérature – pour autant qu'on sache – l'existence de populations de cette espèce ailleurs dans le monde n'est pas mentionnée, si ce n'est les populations enregistrées dans l'hémisphère austral, plus spécifiquement au Chili et en Argentine.
2. **L'aspect relatif à la procédure:** au sujet des mécanismes découlant de la Convention pour la discussion de ces thèmes, l'observateur du Chili mentionne explicitement l'histoire de cette question et en particulier ce qui a été discuté et décidé à la session de Darwin, Australie, et ultérieurement, de ce qui a été discuté et décidé à la CdP11 à Nairobi, Kenya, où la proposition d'inscrire à l'Annexe I les populations argentines d'*Araucaria araucana*, en inscrivant la totalité de l'espèce à cette annexe, a été acceptée.
3. **La souveraineté des Parties:** l'observateur du Chili explique que du point de vue de son pays, il s'agit-là de la question la plus sensible. Le Chili estime en effet que le Secrétariat a outrepassé son mandat et qu'il a, dans une certaine mesure, enfreint un accord des Parties, qui constituent l'organe de décision suprême de la Convention. Ce problème doit de toute évidence être résolu car il en va de la crédibilité de la Convention et de ses mécanismes de règlement des différends et, plus grave encore, de la souveraineté des Parties.



L'observateur du Chili estime que le Secrétariat doit aider à résoudre ce problème en acceptant qu'il a effectivement outrepassé son mandat et en recherchant d'emblée une solution simple. Le Chili estime que le Secrétariat pourrait revenir à l'intention première de la communication officielle faite par le Secrétariat dans la notification aux Parties 2000/034 du 15 juin 2000 concernant l'amendement des Annexes I, II et III. Le Chili estime que cette notification reflète fidèlement la décision des Parties adoptée à la CdP11, à savoir que toutes les populations d'*Araucaria araucana* devraient figurer à l'Annexe I.

L'observateur du Chili estime qu'il convient de régler ce différend de façon aussi harmonieuse que possible et non pas en mettant le Secrétariat dans l'embarras. Telle n'est nullement l'intention de son pays, étant donné les excellentes relations qu'il entretient de longue date avec le Secrétariat. Ce qui importe avant tout, c'est d'aider à régler ce différend, quoi qu'il arrive, durant la présente session et, à l'évidence, avant la prochaine.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) convient qu'il existe une position très ferme au niveau régional mais reconnaît le problème européen. Il rappelle que l'intention première était d'inscrire la totalité de l'espèce à l'Annexe I afin a) d'éliminer l'inscription scindée entre les populations du Chili et de l'Argentine et b) de protéger les graines du fait qu'elles ne sont pas protégées par une inscription à l'Annexe II. Il déclare qu'il n'existe qu'une population sauvage d'*Araucaria araucana* – celle du Chili et de l'Argentine, et qu'il ne fait pas de doute que l'ensemble de l'espèce doit être inscrite à l'Annexe I. Il explique qu'à l'origine, les arbres appelés *Araucaria araucana* sont arrivés du Chili et de l'Argentine dans les années 1700 ou 1800 et qu'ils ont ensuite été largement plantés dans les jardins. Leurs descendants ne devraient toutefois pas être considérés comme des «populations». L'observateur du Chili estime qu'il faudrait définir les populations acclimatées telles que celle de la Suisse.

Le représentant de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes convient de la nécessité d'inscrire l'ensemble de l'espèce à l'Annexe I et déclare qu'une procédure a déjà été discutée au sein d'un groupe de travail informel.

La présidente (Mme Clemente) estime que la question des définitions est importante, notamment en ce qui concerne les populations introduites, et qu'elle devrait être traitée par le Groupe de travail sur les critères. Elle ajoute que la question des définitions pour les espèces introduites ne concerne pas directement la conservation des ressources sauvages. Elle rappelle au Comité que l'intention de la proposition originale concernait l'ensemble de l'espèce et que le Comité l'a fermement soutenue.

Répondant à une suggestion du représentant de l'Afrique (M. Luke) selon laquelle le problème majeur n'est pas l'erreur de procédure commise par le Secrétariat, M. van Vliet (Secrétariat) demande qu'il soit pris acte que le terme «erreur» qui a été utilisé met le Secrétariat dans l'embarras. Il explique que la liste des espèces inscrites aux annexes jointe à la première notification aux Parties était erronée et a donc été modifiée. Il précise que l'inscription actuelle aux annexes est correcte et repose sur le titre de la proposition. Il convient toutefois que cette question reste ouverte puisque l'intention de la proposition originale était différente.

L'observateur du Chili réitère que le problème n'est pas lié au fait que le titre soit faux, d'autant plus qu'il le considère lui-même comme correct, mais qu'il est lié à la mise en œuvre. Il souligne qu'il aurait fallu établir un groupe de travail pour résoudre ce



problème immédiatement, au lieu d'attendre la prochaine session de la Conférence des Parties. Il tient à ce que l'on sache que son pays n'a nullement l'intention d'entrer en conflit avec le Comité pour les plantes ou le Secrétariat mais qu'il est fermement convaincu de la nécessité de modifier la procédure dans ce genre de situation.

M. van Vliet (Secrétariat) rappelle au Comité que la proposition concerne la population de l'Argentine. Il explique que le texte de la Convention ne donne pas de définition à l'«espèce» et qu'un élément de la définition est une «population géographiquement isolée», qui s'applique au cas présent. Toutefois, l'une des difficultés est que c'est généralement l'espèce tout entière qui est inscrite à l'Annexe I et donc tous les spécimens de cette espèce. Il cite *Swietenia macrophylla* comme exemple pour illustrer la situation inverse, expliquant que lorsque cette inscription a eu lieu, elle concernait les populations d'Amérique, ce qui fait que toutes les espèces se trouvant ailleurs ne sont pas inscrites aux annexes. Pour ce qui est d'*Araucaria araucana*, seule la population du Chili a été inscrite à l'Annexe I, le reste de l'espèce étant maintenu à l'Annexe II. A l'issue de la CdP11, seule la population de l'Argentine a été inscrite à l'Annexe I. Bien que l'intention ait été de résoudre le problème de l'inscription scindée, le résultat n'aurait pu être différent que si le titre de la proposition avait mentionné toutes les autres populations de l'Annexe I.

Le représentant de l'Afrique (M. Donaldson) estime que c'est l'issue de cette situation qui est préoccupante. Il déclare que le Comité devrait assumer collectivement la responsabilité de la mauvaise interprétation de la proposition de l'Argentine et ne devrait pas s'interposer entre le pays concerné et le Secrétariat. Il demande aux membres du Comité s'il vaut mieux garder le libellé tel qu'il est ou élaborer des lignes directrices reflétant l'intention originale. Il demande si la Suisse verrait une objection à ce que toutes les populations soient inscrites à l'Annexe I.

Mme Clemente (présidente) signale que la Suisse a déjà déclaré qu'elle était prête à accepter le maintien de toutes les populations à l'Annexe I. Elle souhaite toutefois justifier la position de la Suisse, expliquant que ce pays n'a soulevé cette question – par courrier électronique – qu'à titre de préoccupation et qu'il suivra la procédure normale pour le commerce avec la Suisse.

Le représentant de Europe (M. de Koning) estime qu'il s'agit essentiellement d'une question d'interprétation et que l'interprétation correcte ressort parfaitement de la première notification envoyée par le Secrétariat. Il suggère donc que le Comité pour les plantes porte cette question à l'attention du Comité permanent.

Mme Clemente (présidente) demande à M. de Koning s'il souhaite revenir à la première notification, ce qu'il confirme, avec le soutien de l'observateur du Chili.

A l'issue d'une discussion sur la façon de procéder, la présidente (Mme Clemente), appuyée par le Comité pour les plantes, prie M. de Koning (représentant de Europe) d'assurer la liaison avec l'observateur du Chili et de mettre la proposition par écrit. Le représentant de Europe (M. de Koning) et l'observateur du Chili acceptent de rédiger pour la présidente, au nom du Comité pour les plantes, une lettre qui sera envoyée au Comité permanent pour lui demander de prendre rapidement la décision de charger le Secrétariat d'envoyer une notification reflétant l'interprétation originale de la proposition – allant dans le sens de la position de l'Argentine et du Chili «d'inscrire l'espèce à l'Annexe I» (voir Annexe 4).



9.2 *Cimicifuga* spp., *Sclerocactus* spp. et *Tricholoma magnivelare*

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique présente le document et remercie l'organe de gestion de la Suisse pour les informations fournies sur les cactus.

Il est convenu que toutes les données concernant ces espèces devront être envoyées aux autorités scientifiques des Etats-Unis d'Amérique.

Le représentant de l'Europe (M. de Koning) note avec satisfaction que le document inclut les champignons. Une brève discussion s'ensuit concernant le statut taxonomique des champignons et il est convenu que le vice-président du Comité de la nomenclature évaluera la position du règne des champignons par rapport à la CITES et au Comité pour les plantes.

9.3 *Ligusticum porteri*

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique présente le document et, comme pour le point précédent, demande que toutes les informations concernant l'espèce et le commerce soient envoyées à l'autorités scientifique de son pays, ce qui est accepté.

10. Commerce important de plantes

10.1 Application de la résolution Conf. 8.9 (Rev.) (cf. décision 11.117)

Le Secrétariat fournit des informations générales sur l'étude du commerce important.

Mme Clemente (présidente) demande s'il y a des objections à la réélection de M. McGough en qualité de coordonnateur de l'étude du commerce important. En l'absence d'objection, M. McGough est réélu.

10.1.1 Sélection de taxons à examiner

Le coordonnateur de l'étude du commerce important (M. McGough) présente le document et attire l'attention des participants sur les recommandations en suspens (p. 5) et sur les recommandations de la page 6 (version anglaise). Il demande au Comité comment procéder et comment établir les priorités.

M. van Vliet (Secrétariat) signale l'existence d'une ligne budgétaire pour les projets proposés et indique que le Comité pourrait prendre une décision sur le travail qui doit être entamé au début de 2001.

M. van Vliet se réfère à la recommandation concernant le commerce de plantes de Madagascar et indique que le Comité pour les animaux ayant lui aussi signalé ce pays, ce serait là pour les deux Comités (animaux et plantes) une bonne occasion d'œuvrer de concert. M. van Vliet indique que le Secrétariat, en coopération avec le PNUE-WCMC, s'emploiera à produire une version imprimée de l'analyse pour toutes les espèces figurant dans les recommandations mais que cela prendra un certain temps. Il estime donc que le Comité devrait prendre une décision sur la première activité.



Le représentant de l'Océanie (M. Leach) suggère que les travaux de la deuxième phase des projets déjà lancés se poursuivent. Il estime que le travail devrait effectivement se faire dans l'ordre proposé dans le document, les cycadales constituant l'objectif prioritaire. Le représentant de l'Afrique (M. Donaldson) partage cette opinion, expliquant que le groupe de spécialistes des cycadales termine la rédaction de son Plan d'action sur les cycadales, qui comporte une analyse du commerce et une évaluation de leur état dans la nature. Ces informations pourraient se révéler utiles au projet du Comité pour les plantes.

Concernant le commerce des cactacées, l'observatrice du Mexique indique qu'elle a été en contact avec l'organe de gestion du Mexique, qui lui a signalé une augmentation du commerce illicite de cactus. Elle convient donc que ce groupe de plantes nécessite une étude plus approfondie.

M. Forero (représentant de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes) demande que les plantes médicinales bénéficient d'un rang de priorité élevé. La présidente (Mme Clemente) explique que les décisions prises jusqu'à présent étaient fondées sur les données commerciales du PNUE-WCMC et que le problème est dû au fait que les données sur les plantes médicinales ne sont pas toujours apparentes. Elle convient qu'il s'agit d'une question importante nécessitant un examen attentif. M. van Vliet (Secrétariat) appuie les commentaires de la présidente et ajoute qu'il se procurera une version imprimée de l'analyse du PNUE-WCMC pour la prochaine session du Comité pour les plantes, au cours de laquelle il pourrait y avoir une discussion pour identifier les plantes faisant l'objet d'un commerce important à des fins médicinales.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) indique que des travaux ont commencé sur le terrain à Madagascar mais qu'ils ne sont pas encore terminés. Il renvoie à l'examen des Dideraceae, achevé avant la dernière session du Comité pour les plantes, et suggère d'associer ce travail à l'étude des orchidées. M. McGough répond que l'inscription d'une grande famille risquerait de bloquer le processus et suggère d'entreprendre un projet pour étudier les données non-CITES sous l'angle du commerce non préjudiciable. Il annonce qu'il préparera un résumé avant la prochaine session.

L'observateur de l'Autriche indique que son pays se propose de participer à l'étude des plantes de Madagascar, l'Université de Vienne réalisant déjà des études sur place.

Pour résumer, M. van Vliet (Secrétariat) constate que le projet visant à étudier le commerce important des plantes de Madagascar bénéficie d'un vif soutien. Il indique que le Secrétariat accordera la priorité absolue au financement de ce projet, financera une partie du projet sur les cycadales, et envisagera des fonds supplémentaires en 2002. Il suggère de préparer un résumé sur les plantes médicinales et une analyse par sondage du commerce de cactacées. Il déclare que le Secrétariat demandera au PNUE-WCMC de lui communiquer les résultats de son analyse des données commerciales afin de pouvoir envisager d'autres études, notamment sur le



commerce de *Pericopsis elata* et d'autres espèces. Il conclut que le Secrétariat devrait pouvoir présenter un rapport à la prochaine session.

10.2 Projets d'avant la CdP11 sur le commerce important de plantes

10.2.1 Commerce de plantes médicinales (projet CITES S-109): rapport d'activité

L'observateur de l'Allemagne décrit brièvement le contexte du rapport soumis pour adoption à la présente session. La présidente (Mme Clemente) ajoute que ce document a été présenté à la dernière session et que l'Allemagne avait alors été priée de consulter d'autres pays et de réunir des données sur les 16 espèces incluses dans le rapport. Malheureusement, peu de pays ont répondu.

L'observateur de la Chine constate que de nombreuses espèces de Chine figurent dans ce rapport. Il explique que des travaux ont été menés à bien récemment en Chine et espère qu'ils pourront être incorporés à le rapport. L'observateur de l'Allemagne explique qu'il est trop tard; il ajoute que comme l'étude du commerce important se poursuit, il inclura les données chinoises ultérieurement.

Le Comité et les délégués félicitent l'Allemagne pour la qualité du document et décide qu'une version électronique du rapport sera envoyée au président qui la diffusera par courriel. Ce rapport comportera un amendement mineur proposé par la Malaisie sur *Panax quinquefolius*. L'observateur de l'Allemagne annonce qu'il étudiera la possibilité de placer ce rapport sur le site Internet de son organisme et qu'en attendant, il en fournira 300 copies au Secrétariat à l'intention de tous les organes de gestion. M. van Vliet (Secrétariat) déclare que le nouveau site Internet de la CITES comportera un lien avec le site Internet de l'organisme allemand (voir www.bfn.de et www.wisia.de).

10.2.2 Commerce d'orchidées chinoises (projet CITES S-114): rapport d'activité

M. McGough (Royaume-Uni) présente le document, expliquant qu'il est le fruit de la collaboration entre l'autorité scientifique (plantes) du Royaume-Uni et l'organe de gestion de la Chine. Il ajoute qu'il s'agit de l'étude la plus complète à ce jour du commerce d'orchidées chinoises.

Le Comité et les délégués félicitent la Chine et le Royaume-Uni pour leur excellent travail; Mme Clemente (présidente) note avec satisfaction que la coopération entre ces deux pays est exemplaire.

M. van Vliet (Secrétariat) rappelle aux participants qu'un projet similaire a déjà été entrepris conjointement par le Royaume-Uni et la Thaïlande. Après avoir souligné la somme de données réunie par ces deux projets, il insiste sur la nécessité de les mettre à profit. M. van Vliet annonce que le Secrétariat établit actuellement un programme visant à aider les autorités scientifiques et ajoute qu'à ce titre, un manuel a été commandé aux Jardins botaniques royaux de Kew, Royaume-Uni, sur la façon de réaliser ce type d'étude. Destiné à toutes les autorités scientifiques, ce manuel



pourra être utilisé pour des cours de formation. M. van Vliet espère qu'il sera disponible à la prochaine session.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique félicite le Royaume-Uni et la Chine mais se déclare préoccupé par le manque d'information sur la répartition géographique des espèces et par la recommandation d'étendre la production d'orchidées réalisée à petite échelle par des pépinières. Il craint que cela ne facilite le blanchiment de spécimens prélevés dans la nature et demande quels types de surveillance, d'inspection et autres formes de contrôle ont été prévus. Il demande si le projet mené en Thaïlande a permis de tirer des enseignements. M. McGough (Royaume-Uni) explique que ce projet n'en est qu'à ses débuts mais qu'on dispose maintenant d'un grand nombre de données et de recommandations. Il ajoute que l'étape suivante consistera à résoudre tous les problèmes du type de ceux évoqués par l'observateur des Etats-Unis d'Amérique.

M. van Vliet (Secrétariat) explique que le projet mené en Thaïlande n'est pas comparable, le Gouvernement thaïlandais ayant interdit toute exportation d'orchidées sauvages. Il ajoute que des recommandations existent et qu'elles pourront être utilisées ultérieurement.

Concernant la possibilité de contrôler les petites pépinières, Mme Clemente (présidente) souligne qu'il est très important de mettre au point des techniques de reproduction *in-situ* et *ex-situ*. Elle rappelle les projets sur les cycadales réalisés avec succès au Mexique et souligne que les communautés locales sont devenues les meilleurs gestionnaires de leurs ressources.

10.2.3 Mise en œuvre du contrôle du commerce de *Nardostachys grandiflora* et de *Picrorhiza kurrooa*: rapport d'activité

M. van Vliet (Secrétariat) présente le document et explique que ces deux espèces ont été inscrites à l'Annexe II à la CdP9. Le Secrétariat avait alors prié TRAFFIC d'examiner la question de la mise en œuvre du contrôle du commerce.

L'observatrice de TRAFFIC indique que les principales conclusions de son réseau concernent l'application insuffisante de l'inscription de ces espèces à l'Annexe II en raison de la réglementation insuffisante de l'essentiel de ce commerce (rhizomes), et les graves problèmes de contrôle du commerce existant dans les Etats de l'aire de répartition.

M. Singh (représentant de l'Asie) signale des problèmes taxonomiques, ajoutant que la description d'une nouvelle espèce de *Picrorhiza* a été publiée et que celle de trois ou quatre autres espèces va suivre. Il estime que la législation des Etats de l'aire de répartition est un sujet délicat qui ne devrait être traité qu'au niveau politique.

L'observateur de l'Autriche propose d'entreprendre des études taxonomiques de *Picrorhiza* en collaboration avec le Comité de la nomenclature. Il estime qu'il serait intéressant de rechercher quelles



espèces sont en vente sur Internet et d'essayer, par ce biais, d'identifier la source du matériel.

Le Comité décide de transmettre cette question au Comité de la nomenclature (voir point 13.2).

11. Plantes médicinales

11.1 Commerce de *Prunus africana*

M. van Vliet (Secrétariat) présente le document et explique que la CdP9 a décidé que le Secrétariat étudierait la possibilité d'effectuer des études pour déterminer la durabilité du commerce. Depuis, le Secrétariat a été en contact avec le Cameroun, qui établit actuellement un projet visant à élaborer une procédure pour permettre aux Parties d'évaluer l'état des populations et de déterminer la quantité d'écorce susceptible d'être commercialisée durablement. Ce projet devrait s'achever en janvier/février 2001 mais il reste encore à trouver USD 90 000 pour le financer.

M. Luke (représentant de l'Afrique) signale qu'il n'y a pas eu d'avis de commerce non préjudiciable pour la délivrance de permis du Kenya et que des prélèvements ont lieu dans des aires protégées. Il espère que le Secrétariat pourra aider l'autorité scientifique du Kenya à entreprendre une étude sur ce commerce.

Mme Clemente (présidente) signale qu'un rapport allemand mentionne l'existence de plantations au Kenya et demande à M. Luke s'il s'agit effectivement de plantations. M. Luke estime que ces «plantations» couvrent une centaine d'hectares datant d'une quarantaine d'années, qui ont été partiellement exploités. Il ajoute que des rapports font état d'autres plantations mais qu'on ne dispose d'aucun détail à ce sujet.

L'observateur de la France fournit, au nom de l'autorité scientifique, les informations suivantes:

«A la dernière session du Comité pour les plantes (Darwin, Australie, juin 1999), l'autorité scientifique a informé le Comité qu'elle recherchait des fonds pour étudier la physiologie de *Prunus africana*, notamment en ce qui concerne les conséquences de l'écorçage sur les réserves de la plante et sa capacité de régénération. Plusieurs organismes, gouvernementaux et privés, ont signé un accord de quatre ans pour la coopération en matière de recherche, portant notamment sur une annexe scientifique. Les instituts scientifiques concernés sont le Laboratoire de la physiologie des arbres de Paris et le Service de cultures du Muséum national d'histoire naturelle.

A la première étape, le mont Cameroun (Cameroun) a été sélectionné en raison des prélèvements de *Prunus africana* qui y sont effectués depuis longtemps et parce qu'on sait parfaitement à quelles périodes de l'année le prélèvement de l'écorce a lieu. Pour assurer le bon déroulement de la mission, le Jardin botanique de Limbe, le projet du mont Cameroun ainsi que des botanistes de l'ancienne entreprise Plantecam ont été priés d'organiser, à la fin du mois de juin 2000, le séjour de trois scientifiques – deux de l'université et un du Muséum – qui passèrent deux jours dans les montagnes où ils recueillirent 200 échantillons.



Dans une lettre du 19 juin, l'autorité scientifique de la France a demandé un permis d'exportation au ministre de l'Environnement et de la Foresterie du Cameroun. Ce permis n'était pas disponible au retour de l'équipe de scientifiques à Yaoundé, le 21 juin, et la lettre de rappel envoyée le 13 novembre est restée sans effet. Ces échantillons se trouvent donc toujours au Cameroun.

L'autorité scientifique de la France sollicite donc officiellement l'appui de la présidente du Comité pour les plantes afin que ces échantillons puissent enfin être envoyés en France et que cette étude, essentielle pour parfaire la connaissance de *Prunus africana*, puisse être menée à bien.

Depuis la neuvième session du Comité pour les plantes, tenue à Darwin, Australie, deux événements importants sont survenus.

L'entreprise Plantecam a cessé ses activités depuis janvier 2000 et a procédé au démantèlement de son usine. La politique de la société mère (Fournier) consiste à diversifier le plus possible ses sources en fonction des possibilités existant dans les pays de l'aire de répartition de l'espèce. C'est ainsi que sa pression sur le mont Cameroun a diminué et que ses achats sont tombés à 100 t par an. Il arrive très souvent que l'écorce proposée à la vente provienne de zones déboisées à des fins agricoles, et que l'offre soit supérieure aux quantités d'écorce que l'industrie veut acheter au Cameroun.

En décembre 1999, la société Indena a acheté l'usine SODIP à Madagascar. Grâce à l'introduction d'un impôt sur les bénéfiques pour permettre d'effectuer des études sur *Prunus*, une étude du mode d'exploitation de *Prunus africana* à Madagascar a été lancée».

Concernant le démantèlement de la fabrique au Cameroun, Mme Clemente (présidente) demande à l'observateur de la France s'il dispose de renseignements sur la situation des exportations de la Guinée équatoriale; la réponse de l'observateur est négative.

L'observateur de la France déclare que son pays a l'intention de terminer l'étude qui inclura aussi des recherches à Madagascar. Il estime que bien qu'une nouvelle source de *Prunus africana* soit apparue depuis la fermeture de l'usine Plantecam, le commerce devrait rester stable car l'offre de produits synthétiques est largement suffisante.

M. Luke (représentant de l'Afrique) constate que l'observateur de la France n'a pas mentionné le commerce provenant du Kenya. Il ajoute qu'il a été informé que toute l'écorce en provenance du Kenya est exportée vers la France. L'observateur de la France répond que c'est le cas mais qu'actuellement, en France, la demande d'écorce est très faible. M. Luke craint que l'on ne continue néanmoins à abattre les arbres produisant de l'écorce.

Mme Clemente (présidente) estime que c'est la méthode de prélèvement qui pose problème et ajoute qu'il est important de ne pas prélever une quantité d'écorce susceptible d'entraîner la mort de l'arbre. Elle demande ce que pourrait faire le Comité pour les plantes pour aider la France à obtenir le permis qu'elle attend du Cameroun pour pouvoir poursuivre ses études.



Le Comité pour les plantes décide que le Secrétariat adressera en son nom une lettre au Cameroun pour souligner l'importance de la poursuite des travaux commencés par la France.

Il est également convenu que le Secrétariat écrira à l'organe de gestion du Kenya pour l'inciter à demander l'aide d'une des autorités scientifiques concernées pour évaluer la durabilité du commerce.

11.2 Futures activités possibles

Le Comité pour les plantes décide de renvoyer la discussion de ce point de l'ordre du jour à la prochaine session du Comité pour les plantes afin que la France et le Kenya aient le temps de poursuivre leurs recherches. (Voir ci-dessus).

12. Examen des annexes

Mme Clemente (présidente) expose brièvement le contexte de ce point de l'ordre du jour et demande que les Etats de l'aire de répartition collaborent à l'examen des taxons concernés.

A l'issue d'une discussion sur les problèmes de communication entre les Parties et les Etats de l'aire de répartition, M. van Vliet (Secrétariat) explique qu'il est déçu que certaines Parties n'aient pas répondu au courrier qui leur a été adressé concernant cet examen, expliquant par exemple que le Secrétariat a écrit à 30 Parties et n'a reçu que quelques réponses.

Le Comité pour les plantes convient que les Parties qui ont participé à l'examen ont répondu positivement et que la poursuite de cet examen est importante. Il est convenu que ce processus se poursuivra entre les sessions de la Conférence des Parties.

Un groupe de travail est établi, coordonné par le Secrétariat, avec des représentants de l'Afrique (M. Donaldson), de l'Asie (suppléant, M. Jia), de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Werkhoven), de l'Europe (M. de Koning), de l'Océanie (M. Leach), ainsi que l'observateur des Etats-Unis d'Amérique (M. Gable), de l'*American Orchid Society* (M. Nash), et le coordonnateur du processus d'étude du commerce important (M. McGough). Ce groupe est chargé d'examiner les orchidées inscrites à l'Annexe II.

Concernant les orchidées, M. van Vliet (Secrétariat) déclare qu'il demandera au PNUE-WCMC de lui fournir une version imprimée des données sur le commerce pour étayer les discussions du groupe de travail.

L'observateur du Royaume-Uni indique que l'autorité scientifique du Royaume-Uni a reçu des fonds de l'organe de gestion pour entreprendre des études à ce sujet et que les résultats de l'étude préliminaire seront mis à la disposition du groupe de travail début 2001.

Suite à une brève discussion sur l'inscription de la famille complète des orchidées, l'observateur de l'Autriche annonce qu'il a reçu une lettre de l'IAHP d'Allemagne soulignant que 90% des orchidées commercialisées sont des hybrides et offrant son aide pour en évaluer le commerce.



12.1 Comment procéder pour examiner Orchidaceae spp.

M. van Vliet (Secrétariat) annonce que le groupe de travail a convenu de poursuivre cette tâche en tentant de répartir les taxons inscrits aux annexes en groupes en fonction du volume et de l'objet du commerce. Le groupe examinera également les taxons pour lesquels des listes ont été établies et ceux ne faisant pas l'objet d'un commerce important.

M. van Vliet espère qu'un rapport comportant des propositions sur la façon de poursuivre cet examen pourra être soumis à la prochaine session de la Conférence des Parties. Toutefois, il n'est pas certain que tous les travaux seront achevés d'ici là.

12.2 Cactaceae inscrites à l'Annexe I

M. van Vliet (Secrétariat) rappelle que ce point de l'ordre du jour est prévu à titre d'information. Il regrette de n'avoir pas encore reçu de réponse des Etats de l'aire de répartition malgré le courrier qu'il leur a adressé. Il prie les représentants régionaux de contacter les Etats de l'aire de répartition de leur région pour obtenir une réponse.

L'observatrice du Mexique indique que la veille, elle a pris contact avec l'organe de gestion du Mexique qui lui a indiqué avoir répondu à la lettre du Secrétariat, sans pour autant lui en donner la preuve. Elle ajoute qu'à son retour au Mexique, elle cherchera une copie de cette lettre; si elle n'en trouve pas, elle demandera à l'organe de gestion de répondre immédiatement.

13. Listes et nomenclature

13.1 Listes: rapport d'activité

Le vice-président du Comité de la nomenclature présente le document. Comme le veut l'usage aux sessions du Comité pour les plantes et de la Conférence des Parties, il en appelle aux représentants régionaux pour qu'ils nouent, dans les Etats de l'aire de répartition, des contacts avec des spécialistes des genres qui seront inclus dans les listes. Il remercie également le Groupe UICN de spécialistes des plantes carnivores pour avoir fourni une liste provisoire de plantes carnivores.

Le représentant de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Colombie) propose son aide pour le genre *Masdevallia*.

Répondant à une question de l'observateur de l'Autriche concernant les besoins futurs en matière de listes, M. van Vliet (Secrétariat) répond que cette question devrait être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session de la Conférence des Parties.

L'observateur de l'Autriche offre une aide de CHF 5000 de la part de son gouvernement pour la préparation d'une liste de *Bulbophyllum* et annonce qu'il en discutera plus en détail avec le vice-président du Comité de la nomenclature. M. van Vliet remercie l'Autriche pour son offre généreuse et ajoute que si une contribution supplémentaire du fonds d'affectation spéciale de la CITES devait être nécessaire, il conviendrait que la CdP12 prenne une décision budgétaire.

L'observateur de l'Autriche demande que des fonds supplémentaires pour les listes soient inscrits à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité pour les plantes.



13.2 Problèmes de nomenclature

Le vice-président du Comité de la nomenclature présente les résultats de la discussion antérieure du Comité de la nomenclature:

1. Cactaceae: Le groupe de travail conclut que plusieurs listes sont disponibles, incluant des espèces du sous-genre *Opuntia* spp. Le Comité estime qu'elles seraient utiles aux agents chargés de l'application de la Convention et qu'une liste modifiée pourrait être soumise au Secrétariat. M. Forero (représentant de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes) annonce qu'une étude taxonomique des Cactaceae devrait être publiée par *Timber Press* en 2001.
2. Thymeleaceae: Le groupe de travail accepte que l'examen d'*Aquilaria* spp. se poursuive avec, notamment, des recherches en nomenclature. L'étude sera coordonnée par le Secrétariat. Le groupe de travail fournira aux chercheurs une liste des principaux points examinés à la réunion du Comité de la nomenclature.
3. Valerianaceae: Le groupe de travail estime que la confusion règne en raison de l'utilisation erronée du nom *Valeriana jatamansi*, et que si l'on en tenait compte, l'intention de la proposition originale pour *Nardostachys grandiflora* paraîtrait claire. Une annotation provisoire sera préparée pour la prochaine session.
4. Scrophulariaceae: Le groupe de travail convient que l'intention originale de la proposition était d'inclure uniquement *Picrorhiza kurrooa*, et que le point 22 du document PC 10.13.2 concernant *Picrorhiza scrophulariiflora* n'est donc pas applicable.

13.3 *Taxus wallichiana*

Le vice-président du Comité de la nomenclature (M. McGough) commente brièvement le document et indique qu'à l'origine, la proposition d'inscription concernait *Taxus baccata* mais qu'elle a été modifiée à *Taxus wallichiana*. M. McGough déclare que l'état précis de l'espèce sera évalué au moment de l'inscription et qu'un document sera préparé pour discussion à la prochaine session.

M. Singh (représentant de l'Asie) estime que toute décision devrait être prise après consultation des Etats de l'aire de répartition. M. McGough déclare que les compétences spécialisées de toutes les régions sont les bienvenues. Il dit que la contribution de taxonomistes serait très précieuse à ce stade. M. McGough confirme qu'il prendra contact avec les membres compétents du Comité pour les plantes.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique mentionne le commerce de *Taxus wallichiana* qui échappe au contrôle CITES et demande des conseils pour résoudre ce problème. L'observateur de la Chine déclare que son pays a connu le même problème et a prévu d'examiner cette question en 2001. Il propose de coopérer avec les Etats-Unis d'Amérique à l'étude de cette espèce. Les Etats-Unis acceptent cette offre.

Le représentant de l'Amérique du Nord (M. von Arx) déclare qu'il y aura également une étude sur l'if du Pacifique, menée par le *Pacific Forestry Centre*. Si une étude des ifs a lieu, il estime qu'il pourrait être utile d'y inclure d'autres espèces de *Taxus*.



Il est convenu que les Etats-Unis d'Amérique poursuivront leurs travaux avec l'appui de la Chine.

14. Planification stratégique

M. van Vliet (Secrétariat) présente le document et Mme Clemente (présidente) renvoie aux buts et objectifs énoncés à l'Annexe 1, signalant que certains objectifs s'adressent uniquement au Comité pour les plantes. Elle explique que le Comité devrait réfléchir à la façon de déterminer les priorités, les activités et les projets compatibles avec ces objectifs. Elle suggère d'établir un groupe de travail pour lancer la discussion et propose qu'il commence par examiner la liste des priorités. Un groupe de travail est établi, comprenant le président, M. Donaldson (représentant de l'Afrique), M. Forero (représentant de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes), M. de Koning (représentant de Europe), M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord), M. Leach (représentant de l'Océanie), l'observateur des Etats-Unis d'Amérique (M. Gabel), le coordonnateur de l'étude du commerce important (M. McGough) et le Secrétariat (M. van Vliet).

14.1 Mise en œuvre de la Vision d'une stratégie CITES - Actions s'adressant au Comité pour les plantes

Mme Clemente (présidente) indique que le groupe de travail s'est réuni pour discuter des décisions à l'adresse du Comité pour les plantes, concernant des actions à mener à bien avant la prochaine session de la Conférence des Parties, et en vue d'utiliser le don généreux des Etats-Unis d'Amérique.

M. von Arx (vice-président) explique la méthode adoptée par le groupe de travail pour définir les priorités, ajoutant que le groupe s'est concentré sur les deux facteurs les plus urgents et les plus importants pour le Comité pour les plantes.

- Points 1.4.1, 1.4.4, 1.4.5 et 1.7.1 – ils sont jugés importants mais pas suffisamment urgents pour motiver une décision de charger le Secrétariat d'agir.
- Points 1.7.2 et 1.7.3 – ils sont jugés très importants et urgents et ont déjà été mis en œuvre.
- Point 1.7.3 – le groupe de travail juge utile que les Parties continuent d'être informées par le Comité pour les plantes et que les représentants régionaux veillent à ce que des informations soient communiquées régulièrement aux Parties.
- Points 2.1.2 et 2.1.3 – L'examen des annexes et l'étude du commerce important sont en cours.
- Point 2.1.4 – des travaux sont en cours, par exemple un projet sur les arbres, coordonné par les Pays-Bas.
- Point 2.2.2 – concernant le fait d'encourager les Parties à consulter le Comité pour les plantes dans la préparation des propositions, le groupe de travail estime que cela donne aux représentants régionaux une occasion d'intervenir pour garantir la mise à disposition des informations pertinentes. Le groupe considère en outre qu'il est important que le Secrétariat, par le biais d'une notification, contribue à garantir une collaboration efficace.



- Point 2.2.3 – le groupe de travail estime qu'il s'agit d'une priorité très urgente d'importance médicinale, et reconnaît la nécessité de travailler aux définitions.
- Point 2.3 – le groupe de travail convient de la nécessité d'améliorer la base scientifique sur laquelle les autorités scientifiques s'appuient pour émettre l'avis de commerce non préjudiciable.
- Point 2.3.2 – le groupe de travail comprend la nécessité que les représentants régionaux participent aux ateliers et incluent des exemples locaux dans la formation.
- Point 2.3.5 – le groupe de travail estime qu'il conviendrait probablement d'agir surtout au niveau régional et qu'il ne s'agit donc pas d'une priorité urgente pour l'ensemble du Comité pour les plantes.
- Point 2.4.1 – le groupe de travail estime que ce sujet est difficile à traiter et ne voit pas réellement la nécessité de développer une technologie innovante; ce point n'est ni important ni urgent pour le Comité pour les plantes.
- Point 4.3.2 – le groupe de travail convient de la très grande importance de cette question et propose plusieurs moyens de sensibiliser les milieux scientifiques à la CITES. Le groupe estime qu'il serait utile d'organiser des ateliers CITES dans le cadre de réunions scientifiques et de prévoir un calendrier annuel régulier de réunions botaniques afin de permettre au personnel CITES d'y participer, à titre officiel ou non, et de promouvoir une meilleure compréhension de la Convention. Parmi les outils déjà disponibles, il y a les sites Internet et les présentations PowerPoint qui pourraient être adaptées à des exemples plus spécifiques. Il serait utile de créer un index ou une bibliothèque du matériel disponible.

Mme Clemente (présidente) remercie M. von Arx pour ce résumé et souhaite avoir les commentaires du Comité sur la façon de mettre en œuvre ces décisions. Elle ajoute qu'en l'absence d'autres commentaires, elle préparera, en collaboration avec M. von Arx, une proposition prioritaire sur la façon de procéder.

L'observateur des Pays-Bas regrette que le point 2.3.5 n'ait pas bénéficié d'un rang de priorité plus élevé. Il explique qu'il a eu des difficultés à communiquer avec d'autres autorités scientifiques et qu'il n'a reçu que quatre réponses aux 40 courriers envoyés, toutes émanant d'organes de gestion et non d'autorités scientifiques.

L'observateur du Royaume-Uni renvoie les participants aux possibilités existantes en matière de formation et de renforcement des capacités. Il explique que bon nombre de Parties possèdent une grande quantité d'informations à la disposition d'un nombre limité de personnes. Il estime que de nombreuses personnes souhaiteraient pouvoir utiliser et interpréter des données brutes et suggère d'adapter l'information des textes et exercices utilisés pour le cours de maîtrise et de présenter une démonstration à la prochaine session. M. van Vliet (Secrétariat) appuie cette suggestion et propose que le nouveau chef de l'Unité du renforcement des capacités prenne contact avec l'observateur du Royaume-Uni pour éviter les doubles emplois.

Mme Clemente (présidente) propose l'appui de l'Espagne pour fournir des informations provenant du cours de maîtrise.



L'observatrice du Mexique, renvoyant les participants au point 1.7, souligne la nécessité d'améliorer la coordination entre les organes de gestion et les autorités scientifiques. Elle estime que le Secrétariat pourrait avertir les autorités scientifiques lorsque des informations doivent leur être transmises par les organes de gestion. La présidente explique que ce n'est pas possible, l'organe de gestion étant l'autorité de contrôle, mais elle estime que cette tâche pourrait être confiée aux représentants régionaux.

M. van Vliet (Secrétariat) convient de la grande importance des points 1.7.2 et 1.7.3, estimant toutefois qu'un problème de financement se pose, qu'il n'est pas en mesure de résoudre. Il explique que les Nations Unies ont établi des lignes directrices très strictes sur l'utilisation des fonds; il déclare qu'il examinera ce problème et préparera une proposition en vue d'un éventuel soutien financier pour permettre la réalisation des objectifs énoncés aux points 1.7.2 et 1.7.3.

La représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Werkhoven) indique que pas plus M. Forero qu'elle-même ne savent pas exactement qui sont les autorités scientifiques de leur région. Elle demande au Secrétariat de chercher des moyens de combler cette lacune. M. van Vliet évoque la création de répertoires régionaux et déclare qu'il tentera de trouver une solution.

La présidente (Mme Clemente) propose que le Comité autorise le vice-président (M. von Arx) et elle-même, à préparer une série de propositions qui seront envoyées aux membres avant de contacter les autorités des Etats-Unis d'Amérique pour discuter des moyens d'utiliser leur don généreux. Cette proposition est acceptée.

14.2 Décisions à l'adresse du Comité pour les plantes

14.3 Etablissement des priorités

15. Matériel d'identification de plantes

M. van Vliet (Secrétariat) signale qu'une partie du manuel d'identification consacré aux bois est terminée en anglais et que la version en français est en préparation. Il déclare que la partie la plus intéressante est la clé d'identification des cactus sur la base de la forme végétative et félicite M. Supthut (la Suisse) à ce sujet. M. van Vliet signale qu'une clé similaire est à l'étude pour les orchidées.

15.1 Rapport d'activité

L'observateur de l'Allemagne indique qu'une série complète de projets de fiches d'identification a été intégrée dans le manuel de formation. Il attire l'attention des participants sur la page 2 du document et signale que deux espèces, *Panax quinquefolius* et *Rauwolfia serpentina*, ne figurent pas sur la liste des espèces. Il ajoute que plus de la moitié des inscriptions sont très récentes, notamment celle d'*Adonis vernalis*, d'*Hydrastis* et de *Panax*. L'observateur de l'Allemagne invite les participants à commenter le document et explique que le manuel est destiné aux agents des douanes et contient des descriptions de la morphologie et des médicaments commercialisés, ainsi que des photos en couleur. Des informations ont déjà été communiquées concernant *Hydrastis*, *Panax* et *Dendrobium*.



L'observateur de la Chine déclare que le manuel sera d'une grande utilité et remercie l'Allemagne de s'être chargée de sa préparation. Il ajoute que la Chine a terminé une fiche d'identification pour *Cistanche deserticola*, qu'elle enverra au Secrétariat à la fin de la session (note du Secrétariat: la fiche a été reçue en janvier 2001).

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique remercie l'Allemagne pour son travail efficace, en particulier concernant *Hydrastis* et *Panax*.

L'observateur de l'Allemagne indique que cinq fiches d'identification supplémentaires ont été préparées pour la version en allemand du manuel d'identification, et propose de les inclure dans le manuel d'identification CITES. Il reconnaît toutefois que cela pourrait donner lieu à une controverse du fait qu'il s'agit d'espèces inscrites aux annexes de l'Union européenne et non aux annexes CITES. Après un bref débat, il est suggéré que l'Allemagne place ces espèces sur le site Internet de son agence.

La présidente (Mme Clemente) félicite l'Allemagne pour son travail exemplaire et la remercie d'avoir accepté de placer ces informations sur son site Internet. Elle ajoute que les travaux envoyés par l'Espagne sur les fiches d'identification des bois ont également été placés sur le site Internet du Jardin botanique de Cordoue: (<http://www.uco.es/organiza/servicios/jardin/cd1/Maderas%20CITES/principal.htm>). Elle remercie les spécialistes des bois pour leur précieuses contribution, ainsi que toutes les personnes qui lui ont communiqué leur liens Internet. Elle explique que les fiches d'identification des bois contiennent des renseignements sur la famille, l'espèce, le nom, l'autorité, les noms commerciaux, les noms communs en langue originale anglaise, française ou espagnole, ainsi que des informations sur le contrôle, les caractéristiques du commerce, la répartition géographique, l'aire de répartition, les caractéristiques macroscopiques du bois et des photos. Mme Clemente ajoute qu'il y a aussi une partie sur les espèces semblables, couvrant leur aire de répartition, leur utilisation et leurs caractéristiques. Elle souhaite recevoir des renseignements complémentaires qui seront placés sur Internet et espère que le Secrétariat pourra inclure un lien avec le site Internet dans les pages Web de la CITES.

L'observateur de l'Autriche félicite les autorités espagnoles de leur page Web et indique que l'Université autrichienne s'en est servie pour la formation et l'enseignement.

16. Projets CITES

16.1 *Aloe vera* var. *vera* (projet CITES S-93)

M. van Vliet (Secrétariat) demande au Comité s'il juge toujours opportun de dépenser des fonds pour trouver d'autres plantes de cette variété dans son aire de répartition.

Le Comité convient que le Secrétariat devrait écrire au Gouvernement italien pour lui demander l'autorisation de réaffecter ces fonds à des projets plus urgents.



17. Questions résultant de la neuvième session du Comité, ne figurant pas ailleurs dans l'ordre du jour

- **Point 10.1.8 de l'ordre du jour de la neuvième session du Comité: Contribution à une évaluation des bois utilisant les nouveaux critères d'inscription CITES**

L'observateur des Pays-Bas indique que le site Internet a été accessible pratiquement dès le lendemain de la neuvième session du Comité. Il ajoute qu'il demandera au PNUE-WCMC de l'informer du nombre de visites du site, notamment suite à la notification du Secrétariat. Il estime que l'existence de ce site devrait être plus largement diffusée. Il explique que toutes les données reçues ont été évaluées par M. de Koning avant d'être placées sur Internet et annonce la préparation d'une version du site en français et en espagnol.

Le Comité appuie la proposition de l'observateur des Pays-Bas portant sur l'établissement d'une liste d'espèces qui sera envoyée à chaque pays en lui demandant de la commenter directement. L'observateur des Pays-Bas soumettra un rapport d'activité à la prochaine session du Comité pour les plantes.

M. van Vliet (Secrétariat) rappelle au Comité qu'une décision de la CdP10 à son adresse l'a chargé d'examiner les essences forestières inscrites aux annexes CITES. Il suggère que le Secrétariat, en coopération avec les Pays-Bas, prépare un document à ce sujet pour permettre au Comité de mener à bien cet examen. Cette proposition est acceptée.

- **Point 14.1 de l'ordre du jour de la neuvième session du Comité: Commerce des graines de cactus mexicains**

Mme Clemente (présidente) fait un bref historique de cette question, à l'intention de l'observatrice du Mexique. M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) déclare que cette question doit être réévaluée et qu'il collaborera avec le Mexique et présentera un rapport à la prochaine session du Comité pour les plantes.

Mme Clemente convient d'envoyer des copies de toute la correspondance avec les autorités mexicaines à l'observatrice du Mexique et à M. von Arx. Elle ajoute qu'elle enverra également une note aux autorités mexicaines pour les avertir de cette décision.

- **Point 16.2 de l'ordre du jour de la neuvième session du Comité: Information du public sur la signification de l'Annexe II**

M. van Vliet (Secrétariat) annonce que TRAFFIC a proposé de fournir des informations à ce sujet. Il regrette toutefois qu'aucun progrès n'ait été accompli et demande des précisions sur ce qui est requis, demandant en particulier si le mot «public» se réfère au grand public ou au secteur économique.

A l'issue d'un débat, le Comité convient que ce point a été inscrit à l'ordre du jour pour des raisons historiques, et propose de le supprimer mais de l'ajouter au point 14 de l'ordre du jour de la 10^e session du Comité pour les plantes – Planification stratégique.



- **Point 16.4 de l'ordre du jour de la neuvième session du Comité: Brochure sur les bois**

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique fait la déclaration suivante:

«A la deuxième réunion du groupe de travail sur les bois, il a été décidé que le grand public et de nombreuses parties prenantes avaient une compréhension limitée, voire insuffisante, de la CITES et de ses objectifs. Or, 95% des négociants en plantes médicinales n'ont jamais entendu parler de la CITES. La deuxième réunion du groupe de travail sur les bois a convenu que la CITES devrait en faire plus pour fournir une information facile à assimiler aux parties prenantes et aux décideurs. Le fait de ne pas améliorer la compréhension de la CITES, de ses objectifs et de son fonctionnement peut entraîner une crainte et une résistance vis-à-vis de la Convention et de ses activités – problème qui se pose déjà dans le domaine du commerce des produits forestiers et des pêcheries marines.

Pour résoudre une partie du problème, le *US Forest Service*, en collaboration avec le Secrétariat CITES, *TRAFFIC*, l'*International Hardwood Products Association* et le *US Fish and Wildlife Service*, ont publié une brochure intitulée *CITES and the Timber Trade*, destinée aux importateurs de bois, aux principaux acheteurs de bois importés et aux décideurs. Elle ne vise pas de pays en particulier – l'idée étant que des encarts très bon marché portant sur des pays particuliers pourraient être ajoutés par les pays intéressés. Cette brochure a été imprimée à 30.000 exemplaires en anglais, français, espagnol et portugais, et envoyée aux organes de gestion des Parties.

Comme aucun pays n'a reçu suffisamment de brochures pour un usage pratique, une lettre a été jointe aux brochures expliquant que le texte serait placé sur Internet. Un CD-ROM contenant le document et les dossiers nécessaires pour adapter la brochure à la langue nationale sera disponible sur demande. Nous sommes heureux que deux pays (la Slovaquie et l'Australie) aient demandé le CD-ROM, l'un en vue de reformuler la brochure dans une autre langue et l'autre simplement pour la réimprimer.

Les Etats-Unis d'Amérique craignent néanmoins que ce taux de réponse n'indique une faible utilisation de la brochure. Est-ce parce que les pays manquent de temps pour réagir à la brochure ou parce que les brochures se perdent à la poste ? Nous avons demandé au Comité pour les plantes d'inciter les Parties à préparer une version adaptée de la brochure et de la diffuser largement dans leurs pays en encourageant son utilisation.

Cette brochure est utilisable de diverses façons:

- Réimpression
- Traduction
- Communication avec des groupes d'utilisateurs de produits forestiers autres que les bois en changeant simplement le titre et les illustrations.

Si le coût pose un problème, des groupes de pays pourraient éventuellement s'associer pour réimprimer la brochure dans les quantités voulues. Pour en obtenir une copie sur CD-ROM, s'adresser à: rhendricks@fs.fed.us.»



Mme Clemente (présidente) remercie l'observateur des Etats-Unis d'Amérique, notant les progrès considérables accomplis. Elle invite ensuite les membres du Comité à faire des commentaires et demande aux Parties de réagir aux moyens d'utiliser cet outil.

Le représentant de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (M. Forero) déclare qu'il a reçu cette brochure des autorités colombiennes sans aucune explication. Il suggère donc d'inclure une lettre d'explication sur la façon d'utiliser la brochure. L'observateur des Etats-Unis d'Amérique répond qu'une telle lettre a déjà été insérée dans les brochures mais qu'il allait en renvoyer un lot.

Le représentant de l'Afrique (M. Donaldson) félicite les Etats-Unis d'Amérique pour ce produit excellent et utile. Il émet toutefois des réserves quant au procédé de distribution et demande s'il ne serait pas plus efficace d'envoyer la brochure à des destinataires ciblés tels que les associations de commerce du bois, au lieu de passer par le réseau CITES. L'observateur des Etats-Unis d'Amérique appuie cette intervention et estime qu'il importe de faire preuve de bon sens pour trouver les meilleurs moyens de diffuser l'information.

Le Comité convient que les Parties devraient être encouragées à discuter de l'utilisation de la brochure pour les bois, mais également à l'adapter à d'autres groupes de plantes et à la rendre disponible en nombre suffisant. Des brochures devraient aussi être distribuées aux groupes de spécialistes pertinents.

- **Point 20 de l'ordre du jour de la neuvième session du Comité: Centres de sauvegarde**

En l'absence d'informations complémentaires, ce point est supprimé de l'ordre du jour.

18. Initiatives de formation

18.1 Dossier standard de diapositives: rapport d'activité

L'observateur du Royaume-Uni fait la déclaration suivante:

«La version finale du dossier standard de diapositives pour les plantes, intitulé La CITES et les plantes – Guide à l'usage de l'utilisateur, a été présentée à la dernière session du Comité pour les plantes. Ce dossier a reçu un accueil très favorable et plus de 600 copies ont été envoyées par le Secrétariat CITES et l'autorité scientifique du Royaume-Uni chargée des plantes. Au total, 360 copies en anglais, 120 en français et 120 en espagnol ont ainsi été envoyées. Il ne reste plus aucun dossier en anglais et espagnol, mais il y aura une réimpression l'an prochain. Quoi qu'il en soit, des copies de la version en français sont encore disponibles à Kew. Le Secrétariat dispose de quelques copies de chaque version, qu'il réserve en priorité aux nouvelles Parties.

L'organe de gestion du Royaume-Uni a confirmé une contribution à hauteur de GBP 100.000 sur quatre ans et que la prochaine phase sera axée sur la préparation de nouveaux dossiers de diapositives. Les titres envisagés sont les suivants:



- La CITES et les orchidées (sauvages ou reproduites artificiellement et commerce susceptible d'être préjudiciable)
- La CITES et les plantes succulentes (idem)
- Exercices de formation à l'intention des Parties à la CITES.

Quand ces dossiers auront été mis au point, il s'agira d'en produire des versions sur CD-ROM et de les mettre à la disposition des Parties à la CITES.

L'autorité scientifique du Royaume-Uni prie toutes les Parties de coopérer à l'élaboration et à la production des nouveaux dossiers et souhaite recevoir des suggestions pour les futurs dossiers.»

M. van Vliet (Secrétariat) déclare que les dossiers de diapositives ont été demandés dès leur présentation; il estime qu'ils sont très importants car ils aident à résoudre un problème maintes fois signalé, à savoir la difficulté de faire parvenir l'information aux personnes concernées. Il déclare que le Secrétariat gardera les derniers dossiers de diapositives et les distribuera aux membres à condition qu'ils ne les donnent pas à d'autres et les utilisent réellement. Il propose que les directeurs de jardins botaniques encouragent l'utilisation des deux dossiers existants et de ceux qui sont en préparation. Enfin, il déclare qu'il placera ces informations sur le site Internet de la CITES.

La présidente (Mme Clemente) félicite le Royaume-Uni pour son travail et lui propose son appui et celui de l'Université de Cordoue, à titre d'autorité scientifique de l'Espagne. Elle ajoute qu'elle est certaine que l'observateur des Pays-Bas et M. Sajeva (Italie, absent) seront eux aussi prêts à collaborer de nouveau.

L'observateur de l'Autriche déclare que le dossier de diapositives est un outil très efficace pour faire connaître la CITES au niveau universitaire et ajoute qu'il a été utilisé en Autriche, en association avec des sites Internet sur le bois de l'Université de Cordoue, et une évaluation des espèces forestières réalisée par les Pays-Bas. Il conclut en déclarant que de telles ressources sont indispensables.

18.2 Rapport sur le III^e cours de maîtrise sur la gestion, la conservation et le contrôle des espèces dans le commerce international

Mme Clemente (présidente) fait une présentation en PowerPoint sur le III^e cours de maîtrise.

Le 3^e cours de maîtrise en "Gestion, conservation et suivi des espèces faisant l'objet d'un commerce international" a été organisé du 3 octobre au 15 décembre 2000 en Espagne. Le cours a été dispensé simultanément en espagnol et en anglais à l'Université internationale d'Andalousie (campus Antonio Machado, Baeza) et comprenait 500 heures d'enseignement. Trente-quatre personnes ont suivi ce cours, représentant des autorités scientifiques, des organes de gestion et des organisations non gouvernementales de 25 pays: Bolivie, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Espagne, Grèce, Honduras, Inde, Indonésie, Kenya, Mexique, Mozambique, Namibie, Pérou, Slovaquie, Slovénie, Sainte Lucie, Thaïlande, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie et Zimbabwe. Les participants ont reçu une bourse couvrant à la fois les frais d'enseignement et les frais de logement. En outre, neuf inspecteurs de l'organe de gestion espagnol ont suivi divers modules hebdomadaires.



Ce 3^{ème} cours de maîtrise a été dispensé par 57 experts provenant de 10 pays. On pouvait ainsi trouver, aux côtés d'experts de l'autorité scientifique (ministère de l'Environnement) et de l'organe de gestion (ministère de l'Economie) espagnols, des représentants des autorités scientifiques et des organes de gestion d'Argentine, d'Australie, de Cuba, de France, des Pays-Bas, de Suisse, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, du Secrétariat CITES, de la Commission de l'Union européenne, du Secrétariat des Ressources phytogénétiques de la FAO, de l'Université de Grenade, de l'Université polytechnique de Madrid, de la police environnementale espagnole (SEPRONA), des autorités douanières espagnoles, du laboratoire médico-légal des Etats-Unis, de l'UICN, de African Resources Trust et de Adena-WWF.

L'organisation de ce 3^{ème} cours de maîtrise a été possible grâce à l'accueil de l'Université internationale d'Andalousie, au généreux parrainage de la Fundación Biodiversidad et à l'aide fournie par l'Université de Cordoue, les ministères espagnols de l'Environnement et de l'Economie, le Secrétariat CITES, les jardins botaniques de Cordoue et les zoos de Barcelone et de Jerez. La contribution accordée par l'Espagne en 2000 pour financer le cours s'est élevée à 170.000 USD.

Durant ces trois dernières années (1998, 1999 et 2000) ce cours a été dispensé sous la direction du Dr M. A. Clemente à 87 participants. Il offre une sérieuse formation aux problèmes d'application de la CITES et prépare aux relations de travail et aux activités de communication entre les pays. Les participants sont venus de 35 countries (Argentine, Brésil, Bolivie, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Espagne, Guinée équatoriale, Grèce, Guatemala, Honduras, Inde, Indonésie, Italie, Kenya, Mexico, Mozambique, Namibie, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte Lucie, Slovaquie, Slovénie, Thaïlande, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie et Zimbabwe). Il faut également compter les quelque 50 participants supplémentaires représentant l'organe de gestion espagnol qui, au cours de ces trois années, sont venus améliorer leurs connaissances en suivant divers modules hebdomadaires.

19. Date et lieu de la 11^e session du Comité pour les plantes

La présidente (Mme Clemente) annonce avec plaisir la proposition généreuse de la Malaisie d'accueillir la prochaine session du Comité pour les plantes. Elle ajoute que l'Allemagne a également fait une offre, mais alors que la proposition de la Malaisie avait déjà été acceptée. Mme Clemente remercie la Malaisie pour son offre et déclare que la décision incombe aux membres du Comité pour les plantes et pas seulement à sa présidente.

Le représentant de l'Asie (M. Shaari) invite les membres et les participants à se rendre à la session qui aura lieu en Malaisie. Il espère que la période prévue – la première semaine de septembre 2001 – conviendra à tous et ajoute qu'il règlera d'autres détails avec le Secrétariat et que la date et le lieu de la prochaine session seront communiqués à une date ultérieure.

Répondant à une question du représentant de l'Afrique (M. Donaldson), le Secrétariat (M. van Vliet) explique que la session est proposée pour le mois de septembre pour ne pas être en conflit avec des jours fériés nationaux et autres activités. M. van Vliet reconnaît que des représentants régionaux peuvent avoir d'autres engagements à cette époque mais ajoute que leurs suppléants pourraient les remplacer à la session du Comité pour les plantes.



20. Autres questions

20.1 Présentation par l'Allemagne de «*Conservation and Sustainable Use of Adonis vernalis, a Medicinal Plant in International Trade*»

L'observateur de l'Allemagne déclare qu'un rapport complet a été préparé et est à la disposition des participants.

20.2 Relations entre les établissements d'élevage *ex-situ* et les programmes de conservation *in-situ* (décision 11.102)

Le Secrétariat (M. van Vliet) explique que ce point est associé à un document de l'UICN sur des projets de lignes directrices et suggère d'en renvoyer la discussion à la prochaine session.

L'observateur de l'Autriche déclare que chaque Partie à la Convention sur la diversité biologique (CDB) doit présenter un rapport sur les plantes envahissantes et que le Comité pour les plantes devrait donc prendre contact avec la CDB avant la prochaine session pour obtenir des informations à ce sujet. La présidente (Mme Clemente) estime que la suggestion de l'Autriche est parfaitement fondée et accepte de renvoyer l'examen de ce point à la 11^e session du Comité pour les plantes.

Observations finales

Mme Clemente (présidente) remercie les Etats-Unis d'Amérique pour leur aimable invitation au *National Conservation Training Center*. Elle remercie tout le personnel qui a fait en sorte que chaque participant se sente le bienvenu. Elle ajoute qu'elle est certaine que la plupart des participants envient les installations mises à disposition. En son nom et au nom du Secrétariat, elle demande aux représentants des Etats-Unis d'Amérique de transmettre leur profonde gratitude aux organes de gestion et aux autorités scientifiques de leur pays.

Mme Clemente conclut en remerciant toutes les personnes qui ont contribué à la préparation, à l'organisation et à la bonne marche de cette session. Elle saisit cette occasion pour souligner la contribution précieuse apportée par les observateurs, les organisations intergouvernementales et les ONG.